ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime

المجلس العلم للتنمية الفلاحية
LE CONSEIL Général du Développement Agricole

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

CGAAER
CONSEIL GENERAL DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DES ESPACES RURAUX

SESAME
Meknès, Maroc
25-26 avril 2014

2ème Séminaire International SESAME

« L'agriculture familiale en Méditerranée et en Afrique de l'ouest : de nouvelles dynamiques entrepreunariales et territoriales »

SYNTHESE

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

المغرب الاخضر
LE MAROC VERT

l'agriculture familiale
nourrir le monde, préserver la planète

afd AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

FARM Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Groupe Crédit Agricole du Maroc
UN ENGAGEMENT DURABLE

وكالة التنمية الفلاحية
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

الوكالة الوطنية لتنمية مناطق الواحات و شجر الأركان
ANDZOA Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier

المعهد الوطني للبحث الزراعي
Institut National de la Recherche Agronomique

المكتب الوطني للإستشارة الفلاحية
Office National du Conseil Agricole

TABLE DES MATIERES

Préface **3**

Allocution de S.E. Monsieur Aziz Akhennouch, ministre de l'agriculture et de la pêche maritime du Maroc **5**

1. L'AGRICULTURE FAMILIALE : DÉFINITIONS, SITUATION ET ENJEUX **8**

1.1 Définitions et essai de typologie 8

1.2 Un regard croisé sur les 3 sous-régions : Méditerranée du Nord, Méditerranée du Sud, Afrique de l'Ouest 10

1.3 L'agriculture familiale : quels enjeux, quels avantages comparatifs ? 13

2. RÉUSSIR LA MISE EN MOUVEMENT : EXEMPLES DE SOLUTIONS ET PISTES DE POLITIQUES **17**

2.1 Un besoin de nouvelles politiques, une nouvelle prise de conscience 17

2.2 Construire une nouvelle relation entre l'Etat et les ruraux, réussir et soutenir les organisations collectives 19

2.3 Permettre l'accès à un financement adapté, professionnaliser l'agriculture 22

2.4 Mettre en place des lois, politiques, institutions et plans nationaux ou locaux pour l'agriculture familiale et pour les territoires ruraux 25

3. DE NOUVELLES VISIONS PARTAGÉES POUR RÉUSSIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE **31**

Contributions **35**

ANNEXES

Annexe 1 : Note de présentation
Annexe 2 : Programme du séminaire
Annexe 3 : Liste des participants

Préface

Mohamed Aït Kadi
Président du Conseil Général
du Développement Agricole, Maroc

La deuxième édition du « Séminaire Eau et Sécurité Alimentaire en Méditerranée », SESAME 2, s'est tenue à Meknès du 25 au 26 avril 2014. Le choix du thème « l'agriculture familiale en Méditerranée et en Afrique de l'Ouest : de nouvelles dynamiques entrepreneuriales et territoriales » s'inscrit dans le cadre de la célébration de « l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale ». SESAME2 s'est distingué ainsi par son ouverture sur l'Afrique de l'Ouest.

Les débats ont été introduits par le discours d'ouverture de Monsieur Aziz Akhennouch, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Maroc. Des contributions très riches ont été apportées à ces débats par les panélistes représentant les secteurs public et privé, les organisations professionnelles et non-gouvernementales, les centres de recherche, les banques agricoles, les organisations internationales et régionales. Le présent document rend compte de la synthèse qui en a été établie par Guillaume Benoit, Ingénieur Général au CGAAER, membre du panel international du CGDA et rapporteur général de SESAME 2. Cette synthèse s'est efforcée de mettre en évidence quelques constats de fond et de formuler les principes universels qui peuvent guider l'action.

SESAME 2 a été une occasion unique de faire progresser le débat sur l'agriculture familiale en le rendant moins passionné et plus objectif. Il a permis de porter un regard croisé sur les agricultures familiales en Méditerranée du Nord/Europe du Sud, en Méditerranée du Sud/Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Des différences sensibles existent, bien sûr, entre ces trois sous-régions. Elles sont dues à l'importance relative de l'agriculture familiale dans les économies et les sociétés ainsi qu'au poids de la démographie, de la géographie et de l'histoire. Nonobstant, ces trois sous-régions sont toutes confrontées à des enjeux de transition similaires

Bertrand Hervieu
Vice-Président du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture, et des Espaces Ruraux, France

mais déclinés différemment. Nous avons vu s'affirmer des convergences qui semblent constituer un solide socle commun pour réfléchir au futur.

Ces convergences mettent notamment en avant l'importance stratégique d'une « mise en mouvement » réussie de l'agriculture familiale car elle conditionne notre capacité collective à relever les grands défis mondiaux qui sont aujourd'hui devant nous : la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, l'emploi, le renouvellement des générations, la gestion des ressources naturelles, le changement climatique, le développement humain, le maintien de l'équilibre urbain/rural et la culture. Plusieurs exemples de solutions ont été mis en exergue dans les domaines des politiques publiques, de l'organisation collective, de l'accès aux financements et à la technologie.

L'impression générale exprimée par les participants a été de constater que SESAME 2 avait bien rempli sa fonction d'espace de dialogues et de débats pour identifier des stratégies alternatives innovantes et pragmatiques afin de relever les défis auxquels nos régions sont confrontées. Nous devons à cet égard nous féliciter de la collaboration originale que nous avons établie entre nos deux Conseils. Celle-ci s'avère, en effet, non seulement utile, mais fructueuse.

Mohamed Aït Kadi
Président du Conseil Général du Développement Agricole, Maroc

Bertrand Hervieu
Vice-Président du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture, et des Espaces Ruraux, France

ALLOCUTION DE S.E. MONSIEUR AZIZ AKHENNOUCH, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME DU MAROC

Excellences, Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à tous les participants à cette deuxième édition du « Séminaire Eau et Sécurité Alimentaire en Méditerranée, SESAME », consacrée à l'agriculture familiale en Méditerranée et en Afrique de l'Ouest.

Je me réjouis que ce séminaire s'inscrive dans le prolongement de la 7ème édition des Assises de l'Agriculture. Nous y avons célébré, en collaboration avec la FAO, l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale. Ce fut pour nous l'occasion de souligner la nécessité impérieuse de mettre en place des politiques publiques porteuses d'un progrès durable et équitable des agricultures familiales.

Je voudrais féliciter le Conseil Général du Développement Agricole du Maroc et le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux de France pour cette initiative SESAME. Elle est devenue, aujourd'hui, une plate-forme de réflexion partagée sur les problématiques de l'eau et de la sécurité alimentaire, et plus largement, sur celles du développement agricole et rural durable. Je remercie également l'Agence Française pour le Développement et tous les partenaires pour leur engagement et leur appui à cette rencontre.

Je me réjouis de l'ouverture de SESAME sur les pays de l'Afrique de l'Ouest. Je suis convaincu que la coopération Sud-Sud dans le domaine agricole est un terrain exemplaire, et peut-être révolutionnaire, de la solidarité et de l'interdépendance entre nos pays. A ce titre, je souligne la volonté de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, exprimée dans son Discours au 4ème Sommet Afrique-Union Européenne tenu à Bruxelles le 3 avril 2014, de valoriser les vertus de la coopération Sud-Sud pour gagner le pari

du développement humain, et engager une coopération qui élargit de manière significative ses domaines, qui se distingue par l'échange d'expériences et d'expertise et qui ambitionne la réalisation conjointe de projets phares structurants, à vocation régionale, voire continentale, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

Aziz Akhennouch,
Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Maroc

Le SESAME 2 concrétise dès à présent un instrument de catalyse de cette coopération Sud-Sud (mais aussi, bien entendu Nord-Sud) à travers les témoignages croisés de leaders paysans, de scientifiques et de décideurs politiques sur les leviers qui permettent d'inscrire l'agriculture familiale dans une spirale vertueuse de progrès durable.

Mesdames et Messieurs,

Le Maroc a oeuvré au cours des dernières années pour dépasser le dualisme opposant une agriculture moderne à une agriculture familiale, longtemps dite « traditionnelle ». Sur l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Plan Maroc Vert est fondé sur le principe d'une agriculture pour tous sans exclusif. Ce principe nous oblige à agir de sorte que tous les territoires et tous les agriculteurs trouvent leur place dans une agriculture nationale valorisant au mieux la diversité de leurs opportunités et potentialités respectives. De ce fait, il nous a conduit à porter une grande attention à l'agriculture solidaire qui concerne pratiquement soixante-dix pour cent de la population agricole et les deux tiers de la superficie agricole utile de notre pays.

Vous comprendrez que pour nous, la mise en oeuvre efficace du Pilier 2 du Plan Maroc Vert, consacré au développement solidaire de la petite agriculture, est décisive. Pour la réussir, notre action est volontairement tournée vers les acteurs et les opérateurs. Leur implication dans la dynamique du changement que nous voulons a pour corollaire une redéfinition du rôle de l'Etat. Ce rôle doit évoluer mais il reste essentiel. De ce fait, nous nous sommes employés vigoureusement à mettre en place un dispositif d'action approprié et à faire évoluer nos politiques, nos institutions, nos instruments et nos méthodes.

Ce nouvel ordre agraire, basé sur un partenariat contractuel entre le secteur public et des acteurs organisés et responsables, devrait refléter à terme une seule agriculture, performante et bien intégrée au marché. Il doit contribuer à la diversification de l'économie rurale et ses retombées sur

l'économie nationale dans son ensemble en termes de créations de richesses et d'emplois.

Mesdames et Messieurs,

Votre rencontre à Meknès permet de partager les savoirs, les compétences et les expériences pour mieux répondre aux exigences du développement de la petite agriculture, comme gage d'un développement inclusif et durable. Le programme de ces deux journées est très riche et témoigne de l'ambition de mettre au service des politiques publiques une vision affinée tournée vers l'avenir des agricultures familiales.

Je saisis cette opportunité pour saluer vivement tous les participants qui ont bien voulu partager avec nous les expériences des pays amis aussi bien du Nord que du Sud. Nul doute que le Maroc mettra à profit un tel échange dans le cadre d'une coopération fructueuse et engagée.

Je souhaite un grands succès à vos travaux et un agréable séjour à vous tous dans cette ville de Meknès symbole, par ses greniers, de l'impératif national de la sécurité alimentaire.

AZIZ AKHENNOUCH,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME DU MAROC

1. L'AGRICULTURE FAMILIALE : DEFINITIONS, SITUATION ET ENJEUX

1.1 DEFINITIONS ET ESSAI DE TYPOLOGIE

La définition de l'agriculture familiale (AF) est encore un sujet de discussion. Pour le CIRAD, l'AF désigne les formes d'organisation de la production agricole regroupant des exploitations caractérisées par :

- des liens organiques entre la famille et l'unité de production et,
- la mobilisation majoritaire du travail familial.

On peut en fait distinguer 3 grands types d'agriculture : l'*agriculture de firme* (main d'œuvre exclusivement salariée), l'*agriculture patronale* (main d'œuvre mixte avec présence de salariés permanents) et l'*agriculture familiale* au sens strict.

L'AF, même au sens strict, occupe une place déterminante. Elle regroupe 2,5 milliards de personnes et 88% des 570 millions d'exploitations agricoles (S Fan) et elle assure 70% de la production mondiale.

Les petites exploitations sont très majoritaires en Europe, en Afrique et, plus encore, en Asie où 100% des exploitations ont moins de 5 ha (figure 1). Elles assurent 94% de la production du riz, 95% du café et du cacao et 89% du coton.

Figure 1 : Les exploitations agricoles dans le monde, par classes de tailles et par grandes régions

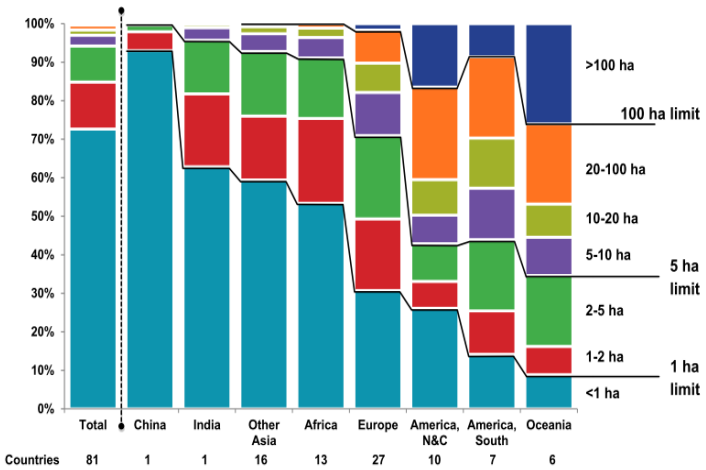

Source : D'après Mazoyer, 2001

Le critère de taille est important mais il n'est pas le seul à prendre en compte. Pour l'IFPRI, il convient de savoir distinguer différentes formes d'AF selon les niveaux d'accès à l'information et au financement ; les types de régions agroécologiques (difficiles/favorables) ; la densité de population, etc., si l'on veut pouvoir mettre en place des stratégies adaptées.

Le double critère « taille/capacité à produire » et « problèmes d'accès/besoins de financement » est notamment important à considérer. La prospective « *Agriculture 2030 : quel avenir pour le Maroc ?* » ainsi que le Crédit agricole du Maroc ont ainsi été conduits à distinguer 3 grands types d'exploitations :

- les 150.000 exploitations agricoles du secteur « moderne » déjà bien engagé dans les circuits marchands et éligibles au financement bancaire. Cet ensemble représente 10% du total d'exploitations (1,5 million), 22% de la SAU et 23% de la SAU irriguée ;
- les 750.000 petites et moyennes exploitations agricoles (PMEA) s'appuyant principalement sur l'agriculture mais sans accès satisfaisant au financement : elles ne répondent notamment pas aux normes de financement bancaires classiques faute de garantie hypothécaire. Cet ensemble représente la moitié des exploitations du pays, 70% de la SAU et 30% du PIBA. Son progrès sera déterminant du développement agricole du pays ;
- les 600.000 micro-exploitations vivant principalement d'activités para ou extra-agricoles car trop petites pour assurer même l'alimentation de base des familles concernées et donc incapables de dégager un revenu agricole significatif. Cette dernière catégorie n'occupe que 8,5% de la SAU et il regroupe la strate la plus défavorisée de la population rurale. L'agriculture joue pour ces familles un rôle important d'attache sociale en milieu rural. Les formules de micro-crédit pour des activités génératrices de revenus (ex : textile…) peuvent être adaptées aux besoins de ces familles.

Michel Eddi PDG du CIRAD France

Le critère de localisation est aussi important. La Méditerranée, au Nord comme au Sud, se distingue notamment par la diversité de ses agro-écosystèmes et donc aussi par celle des agricultures familiales. La place importante relative des territoires « difficiles » s'explique par la forte contrainte hydrique et par le relief : la Méditerranée est en effet *« un espace dévoré par la montagne »* (F Braudel). Les chiffres d'exploitations, de populations et de SAU par grands agro-écosystèmes ont pu être documentés à l'échelle du Maroc : ils sont très révélateurs de l'importance relative à la fois des territoires à handicap permanent, de l'omniprésence de la petite agriculture (y compris dans les grands périmètres irrigués modernes) et de son poids écrasant dans les espaces à écologie fragile (plateaux arides, montagnes…).

En Méditerranée du Sud comme en Afrique de l'Ouest, les exploitations familiales ne vivent pas que de terres agricoles cultivées car beaucoup se maintiennent en gérant d'autres ressources naturelles **(parcours et forêts**). L'élevage pastoral occupe une place considérable : dans les montagnes du Maroc par exemple, la SAU ne représente que 15% du total alors que tout l'espace agraire, y compris forestier, est utilisé. Si, pendant des siècles, les populations rurales et les écosystèmes ont pu co-évoluer dans une certaine symbiose, grâce notamment au contrôle collectif assuré par les communautés, aujourd'hui la pression démographique, la concurrence non régulée, la concentration par l'émergence de très gros troupeaux…, aboutissent à la dégradation des systèmes, à la désertification. « *Or le changement climatique est là et il faut y répondre* » (G Lazarev).

Si les AF se retrouvent notamment dans les zones difficiles souvent marquées par la pauvreté, c'est parce que les agricultures de firmes s'intéressent surtout aux territoires favorables, riches en ressources (eau, terres de qualité), facilement mécanisables et ouverts à la mondialisation (logistique, services). Cependant, l'AF n'est pas réservée aux seules zones pauvres. D'ailleurs en France, 90% des exploitations sont familiales.

1.2 Un regard croise sur les 3 sous-regions : Mediterranee du Nord, Mediterranee du Sud, Afrique de l'Ouest

Porter un regard sur l'agriculture familiale, c'est pouvoir en mesurer l'importance relative dans l'ensemble de la société et de l'économie en prenant en compte les aspects géographiques, historiques et démographiques. On peut, à cet égard, relever quelques différences sensibles entre nos 3 sous-régions.

- **La Méditerranée du Nord / Europe du Sud**

L'Europe du Sud se caractérise par la stabilisation démographique et par la forte baisse des effectifs agricoles survenus notamment à partir des années 1950-70. Le nombre d'actifs en agriculture est très bas (3 % en France) et l'emploi rural non agricole (ouvriers….) dominant. Une autre caractéristique de la région est la forte « désagricolisation » du territoire du fait de la forte déprise dans les zones marginales (montagnes) et d'un étalement urbain accéléré par l'accès généralisé des ménages à l'automobile.

L'Europe méditerranéenne se caractérise aussi par la petite taille des exploitations dans l'ensemble européen. Malgré la déprise, l'étalement urbain et le marché unique, certains pays ont d'ailleurs su conserver une population agricole relativement nombreuse en jouant sur la valorisation des terroirs et sur la pluriactivité. Ainsi « *l'Italie*

compte à elle seule 2,7 millions d'exploitations sur les 9 millions recensées dans l'UE » (G Lazarev). Elle y a réussi en combinant une agriculture de qualité et d'autres activités, dont le tourisme, et cela permet à l'AF de jouer un rôle clef face au chômage. La valorisation des « *terroirs* » et de l'« *origine* » par les « *indications géographiques* (comme les appellations d'origine) » apparaît comme d'importance stratégique pour le maintien de l'AF dans les zones difficiles. La région a heureusement pour elle une remarquable diversité (savoir-faire, produits de qualité, spécialités culinaires…) qu'elle s'attache à bien valoriser.

Un des problèmes majeurs des agricultures familiales de l'Europe méditerranéenne est celui du *renouvellement des générations*. De nombreuses exploitations sont en effet sans repreneurs au sein des familles. Cependant, le goût pour l'activité agricole tend à se développer dans la société. En France, 30% des jeunes agriculteurs qui s'installent aujourd'hui ne sont pas issus de parents agriculteurs.

- **La Méditerranée du Sud / Afrique du Nord**

Dans les pays d'Afrique du Nord, la population agricole représente 20% des actifs (Tunisie, Algérie) ; 30% (Egypte) et 40% (Maroc). Pour ces 4 pays, on compte au total 70 millions de ruraux. La croissance démographique est encore significative (1,4% au Maroc et 1,8% en Egypte) malgré la baisse déjà ancienne de la fécondité. Les besoins en emplois ruraux supplémentaires sont encore importants (50.000/an au Maroc, 30.000 en Algérie).

La région se caractérise aussi par le fort dualisme agraire qui oppose un petit nombre de grandes exploitations exploitant une part non négligeable de la SAU et la grande masse des petites et micro-exploitations, dont beaucoup sont encore pour une part importante de « subsistance ». Ce dualisme, né avec la colonisation, s'est maintenu depuis l'indépendance (figure 2).

Figure 2 : Répartition des exploitations d'Afrique du Nord par classes de tailles (Source CIRAD/CIHEAM)

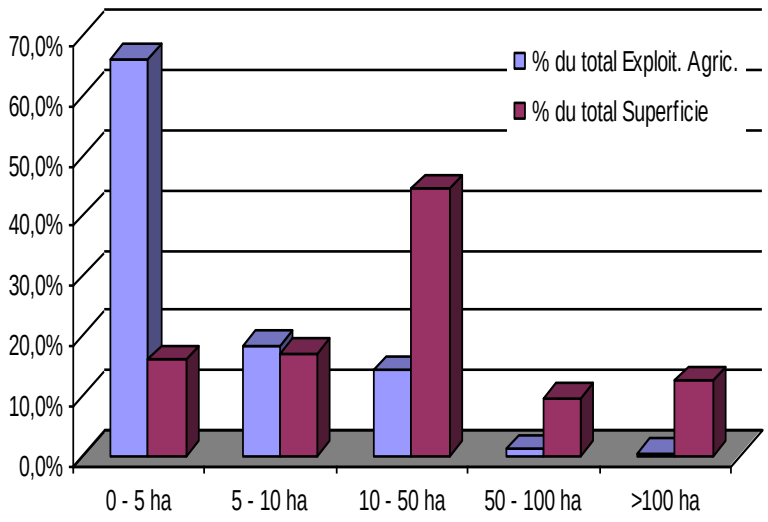

Une autre caractéristique importante de la sous-région est la forte contrainte climatique - de nombreuses zones sont soumises à une aridité croissante, les sécheresses pouvant avoir des effets délétères - et la forte extension des surfaces irriguées impulsée par des politiques publiques volontaristes tout au long du 20ème siècle et surtout depuis 50 années (c'est vrai aussi en Europe du sud). L'administration de l'agriculture a donc joué un rôle important de mise en valeur. Cependant, l'agriculture pluviale reste largement majoritaire (sauf cas particulier de l'Egypte et de la Libye) et les aquifères sont fortement surexploités dans nombre de territoires (cf résultats du séminaire SESAME 1). Les espaces non irrigués n'ayant pas bénéficié d'une politique de développement agricole et rural à la hauteur des défis à relever, seule une petite partie des agricultures familiales a pu progresser. Une grande majorité des exploitations n'a encore qu'un accès très réduit à la formation, aux marchés, à la technologie et au crédit. La productivité est souvent faible et la pauvreté rurale comme l'analphabétisme encore relativement importants.

- **L'Afrique de l'Ouest**

En Afrique de l'Ouest, la population agricole est extrêmement nombreuse (74% des actifs au Mali) et la transition démographique encore loin d'être achevée. Les taux de croissance démographique sont de 3,3 % au Mali et 3,1 % au Sénégal, soit doubles de ceux d'Afrique du Nord. Les besoins nouveaux en emplois ruraux sont considérables : + 3,3 millions d'actifs ruraux au Mali d'ici 2030 (CIRAD).

Les structures foncières sont dominées par l'AF mais le dualisme existe aussi. La région se caractérise surtout par le défaut de sécurisation foncière car les droits des exploitants ne sont pas reconnus (« les Etats sont en général propriétaires du foncier alors que les paysans se considèrent depuis toujours chez eux ») et l'accaparement des terres par des grandes firmes étrangères est considéré par les organisations paysannes comme un vrai risque. L'accès au crédit agricole est très limité, la productivité faible et la pauvreté élevée. Avec la forte croissance démographique, la taille des exploitations se voit réduite ; les pressions sur le foncier sont fortes et la gestion familiale accepte une sous-rémunération du travail et du capital. Cependant, seule une petite partie du potentiel irrigable a été réalisée et les périmètres existants sont souvent sous valorisés. Les marges de progrès possibles en termes d'extension de l'irrigation et de rendements et de revenus (en pluvial comme en irrigué) sont donc potentiellement importantes. Le faible taux d'irrigation accentue la vulnérabilité des pays aux sécheresses et au changement climatique.

En Afrique de l'Ouest comme en Afrique du Nord, nombre d'exploitations vivent aussi d'autres revenus qu'agricoles (pluriactivité). Au Maroc, 40% des revenus ruraux sont assurés par les remises d'émigrés, le travail des jeunes dans les villes... La croissance démographique, si elle est d'abord une contrainte pour l'agriculture familiale (réduction de la taille moyenne des exploitations), doit être aussi comprise comme une opportunité car chaque ville qui se crée, crée en effet aussi de nouveaux marchés. La situation et l'évolution de l'AF doivent donc s'analyser en fonction des territoires, en lien notamment avec la petite urbanisation rurale.

- **Un regard croisé sur les 3 sous-régions**

Si on porte un regard croisé sur les 3 sous-régions, nord-méditerranéenne, sud-méditerranéenne et ouest-africaine, on voit qu'elles sont toutes 3 confrontées à des **enjeux de transition,** similaires mais déclinés différemment. « *Sur la rive Nord, la question posée est surtout celle du comment renouveler les exploitations alors qu'au Sud, il s'agit de professionnaliser et structurer la petite agriculture avec l'obligation, en Afrique de l'Ouest, de créer de nombreux nouveaux emplois agricoles. En Afrique du Nord, il convient aussi d'accélérer la diversification économique et territoriale. Dans les 3 sous-régions, la question de la durabilité, socio-économique et environnementale, est posée* » (M Eddi).

1.3 L'AGRICULTURE FAMILIALE : QUELS ENJEUX, QUELS AVANTAGES COMPARATIFS ?

La mise en mouvement de l'agriculture familiale est d'importance stratégique car elle conditionne notre capacité collective à relever les grands défis mondiaux qui sont aujourd'hui devant nous : la sécurité alimentaire, l'emploi, la gestion des ressources naturelles, le climat et l'environnement, le développement humain, l 'équilibre urbain/rural et la culture (encadré 1 et figure 3).

L'agriculture familiale est ainsi *« au carrefour de défis multiples* » (M Aït Kadi) et de son progrès dépend directement notre avenir commun à tous (Figure 3). De sa capacité à relever les 7 défis identifiés dépendra notamment le maintien de notre stabilité. Réussir la mise en mouvement des agricultures familiales, c'est donc ni plus ni moins que pouvoir prévenir les risques de *crises politiques et sociales. Or, ces risques sont sérieux.*

L'agriculture familiale dispose heureusement pour cela *d'avantages comparatifs* indiscutables.

En effet :

- Sous réserve de bonne organisation/professionnalisation et de structures et systèmes de production adéquats, la petite exploitation professionnalisée est plus productive que la grande exploitation. L'insuffisance en terre, qui est une contrainte, lorsqu'elle n'est pas excessive, la conduit à s'engager dans des systèmes de production plus intensifs. A l'île de la Réunion, par exemple, la réforme foncière conduite dans les années 1970-80 (passage d'immenses exploitations à des exploitations familiales de 5 ha en zones canne) a permis d'accroître en moyenne les rendements de 15%.

- L'agriculture familiale a aussi pour elle son recours intense à la main d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes, sa facilité d'adaptation à la flexibilité et une capacité organisationnelle (coopératives, associations d'irrigants ou d'éleveurs, adoption des innovations technologiques..) qui peut devenir très forte comme le montre l'exemple historique de la France dont de nombreuses coopératives sont aujourd'hui des acteurs à forte capacité mondiale.

ENCADRE 1 : LES SEPT GRANDS DEFIS *de la mise en mouvement de l'agriculture familiale mis en exergue par* SESAME

1. *Le défi de la faim, de la pauvreté et de la production alimentaire.* *« L'agriculture familiale doit être réfléchie comme une solution pour la planète car la maladie la plus grave de notre monde, c'est la* ***faim****. Or, la faim, c'est le début de tous les malheurs : guerres civiles, migrations, terrorisme. Tout le malheur en Afrique vient de la misère. Si on élimine la misère, on élimine la guerre. Le printemps arabe vient de la misère rurale. L'objectif à travers l'appui à l'AF, c'est donc d'abord d'éradiquer la faim, de stabiliser les populations sur leurs territoires, d'éviter migrations et déplacements et de maintenir les équilibres entre les peuples* » (M Salek).

   La question de la faim et de la pauvreté est d'abord une question rurale puisque ¾ de ceux qui en souffrent dans le monde sont des ruraux. Cependant, de nombreux ménages urbains consacrent plus de 50% de leur budget à l'alimentation et souffrent aussi de la faim et/ou de la pauvreté. Or, la crise de 2007-2008 a montré que l'offre peine maintenant à répondre à une demande toujours en forte croissance avec pour conséquences la montée et une forte volatilité des prix mondiaux, ainsi que des risques d'instabilités accrus.

   Relever le défi de la faim et de la pauvreté impose par conséquent à la fois d'accroître la **production** mondiale et d'améliorer les **revenus** des plus vulnérables, donc d'abord les revenus ruraux. En termes de production (disponibilité), l'objectif fixé par la FAO est une croissance de 60% d'ici 2050 (FAO), non compris la croissance nécessaire pour la production de biens non alimentaires (énergie, chimie verte, fibres), importante si l'on veut relever le défi de l'atténuation du changement climatique et maintenir un certain niveau de vie dans un monde aux ressources minières qui se raréfient.

   Le progrès de l'agriculture familiale est une condition fondamentale de l'accroissement de la production mondiale et de la réduction de la faim. Les AF assurent en effet 70% de la production mondiale et elles disposent d'un potentiel de progrès important, en termes à la fois de rendements et de revenus. Le défi mondial impose aujourd'hui des progrès dans tous les agro-écosystèmes, dans tous les territoires et les agricultures familiales en sont au cœur. « *C'est une vraie rupture* » (H Rouillé d'Orfeuil).

2. *Le défi de l'emploi.* *L'AF* doit aussi apporter sa contribution au défi majeur de l'**emploi**. Dans le monde mondialisé du 21ème siècle, et contrairement à d'autres moments de l'histoire, *nous savons que beaucoup d'hommes et de femmes ne sont pas attendus sur le marché du travail* (B Hervieu). On considère en effet qu'il manque déjà 1 milliard d'emplois sur la planète alors que la demande d'emplois va encore s'accroître de 1,3 milliard d'ici 2050. La question de l'emploi est par suite décisive et elle interpelle au premier chef le devenir d'une agriculture familiale qui regroupe à elle seule 40% des actifs mondiaux, soit 1,3 milliard de personnes. Comme la sortie de l'agriculture par l'existence d'autres emplois n'est pas possible dans bien des cas, celle-ci ne pourra pas se produire comme ce fut le cas au 20ème siècle en Europe grâce à un concours de circonstances historique très particulier (faible croissance démographique, industrialisation à fort contenu en emplois, possibilité d'émigration massive vers les Amériques, mortalité massive de ruraux lors des 2 guerres mondiales).

   Un scénario aboutissant à un modèle d'agriculture à 3% d'actifs à l'échelle de la planète, ce qui nécessiterait de créer encore 1 milliard d'emplois supplémentaires, n'est donc tout bonnement pas possible (H Rouillé d'Orfeuil). Bien au contraire, l'agriculture va devoir contribuer à créer de nouveaux nombreux emplois, directs et indirects (agro-alimentaire, agro-fourniture…), notamment en Afrique sub-saharienne où 310 millions de nouveaux actifs sont attendus d'ici 2050 (CIRAD). D'ailleurs, malgré la forte croissance économique enregistrée par exemple en Inde ou en Chine depuis plusieurs décennies, la population agricole mondiale continue à s'accroître au lieu de se réduire. « *Il faut donc créer un sens, un avenir, un développement pour les AF, y compris les micro-exploitations qui, il faut le dire, ne sont pas en diminution mais au contraire de plus en plus nombreuses* » (B Hervieu). « *L'AIAF, c'est l'année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire car l'AF, c'est 95% de notre agriculture en Afrique de l'Ouest. L'enjeu de son progrès est considérable dans notre phase de transition démographique et le défi à relever est d'abord celui de l'emploi pour les jeunes : comment les retenir en milieu rural ?* » (M Saw).

3. *Le défi de l'équilibre urbain/rural.* Derrière le défi de l'emploi agricole, se pose aussi celui de l'équilibre urbain/rural, lequel est déterminant. *« On doit en effet bien comprendre que les évolutions auxquelles nous devons faire face, notamment en Afrique, en lien avec la démographie, les migrations et l'urbanisation, sont d'un niveau inconnu et sans précédent dans le monde entier. C'est pourquoi toutes les Agences de développement se posent la question du comment accompagner le modèle de développement africain pour* ***préserver l'équilibre urbain/rural*** *dans toutes ses composantes sociales, économiques et environnementales »* (J.Y Grosclaude).

4. *Le défi de la compétitivité et de la globalisation.* Le défi de l'emploi pose de facto aussi celui de la concurrence et de la compétitivité. Les écarts en termes de productivité du travail entre grands types d'agricultures vont en effet de 1 à 1000. Alors que les 30 millions d'actifs qui disposent d'un tracteur produisent 1000 t/actif/an, les 410 millions d'agriculteurs avec traction animale et qui ont bénéficié de la révolution verte produisent 10 t/actif/an et les 450 millions d'actifs « manuels » et qui n'ont pas encore bénéficié de la révolution verte produisent 1 t/actif/an.

La question des risques que peut représenter une mise en concurrence (par des accords de libre-échange) non maîtrisée et non régulée entre des types d'agriculture si différents, et donc celle de la régulation des échanges/protection, est donc d'une importance cruciale.

5. *Le défi du climat et de l'environnement.* *Le 5ème* grand défi est celui du climat, de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Le défi consiste à la fois à : i) augmenter les rendements tout en préservant les ressources (eau, sols, biodiversités), ii) réussir l'adaptation au changement climatique, ii) restaurer les ressources déjà dégradées et produire de nombreux services environnementaux comme le stockage de carbone et la substitution de produits biosourcés à des produits conventionnels très émissifs de gaz à effet de serre, une des conditions prioritaires de la réussite de l'atténuation du changement climatique.

L'enjeu est donc celui de l' « **intensification durable** ». La question de l'eau est particulièrement importante dans les 3 sous-régions. Au Sahel par exemple, *« on n'a que 3 mois de pluies mal réparties et l'eau est difficile à maîtriser. Donc le métier et les revenus sont aléatoires »* (A Daffé). La question de la résilience, de la résistance aux chocs (de marché, climatiques, naturels), va devenir d'autant plus importante que la Méditerranée du Sud comme l'Afrique de l'Ouest vont être affectées de façon critique par le changement climatique.

6. *Le défi du développement humain.* *Le 6ème* grand défi en lien direct avec l'agriculture familiale est celui du **développement humain.** En effet, *« la mise en mouvement de l'agriculture familiale, et c'est là un grand espoir, n'est pas seulement un développement économique : c'est aussi un développement humain. Investir sur les agricultures familiales, c'est former les hommes et les femmes, les alphabétiser, les responsabiliser ; non pas comme un préalable mais en même temps, à l'occasion de ce développement, un développement dont on sait qu'il repose très largement sur les femmes, la force sociale sur laquelle il faut donc d'abord s'appuyer. Les femmes sont en effet le levier qui conjugue l'avenir individuel, l'avenir de la famille, l'avenir de la collectivité : c'est donc le levier invincible »* (B Hervieu). Il faut bien comprendre ce qui est en cause ici. La mise en mouvement de l'agriculture familiale, lorsqu'elle est encore de « subsistance », représente un changement fondamental d'échelles, à la fois spatial et temporel. Elle conduit en effet la famille rurale à sortir à la fois du seul espace villageois pour nouer des relations avec un monde élargi (accès à l'information et au marché), et du seul temps des saisons pour se projeter « en projet » à des horizons de quelques années. Ces changements vers la modernité imposent d'acquérir la maîtrise de l'écrit, du calcul, d'Internet… Il s'agit ainsi d'une « transformation sociale » de grande ampleur permettant également la création de nombreux emplois ruraux non agricoles (artisans et ouvriers)[1] et le passage à une « nouvelle ruralité ».

7. *Le 7ème défi est celui de la culture/identité.* Les agricultures familiales sont en effet *le premier garant du maintien de la culture, de la diversité et de l'identité. C'est aussi pour cette raison que des politiques pro-agriculture familiale sont nécessaires* (F Thabuis). Un enjeu important en Méditerranée est celui des « paysages culturels », comme facteur d'attractivité des territoires.

*(**1**) Car, dans l'économie paysanne traditionnelle, la famille s'occupait de tout. La professionnalisation agricole ouvre donc à la création d'emplois non agricoles.*

- Elle bénéficie par ailleurs de *l'absence d'économies d'échelle dans la plupart des agricultures.*
- Alors que l'agriculture de firme financiarisée peut faire le choix de stratégies « minières » suivies de délocalisations, l'AF a une certaine obligation de transmission de son patrimoine et donc de préservation des ressources naturelles (gestion en « bon père de famille »). La forte volatilité des capitaux fait d'ailleurs que ceux-ci peuvent fuir les formes d'exploitations non familiales lorsque d'autres opportunités plus rentables se présentent. En outre, plusieurs experts estiment que « *le modèle alimentaire globalisé promu par les acteurs de l' « agrobusiness » génère des coûts sociaux et environnementaux inacceptables, ce qui devrait inviter à soutenir bien davantage des systèmes plus localisés au bénéfice de l'agriculture familiale* » (H R d'Orfeuil).
- Les AF sont le premier garant du maintien de la culture, de la diversité et de l'identité.
- Leur mise en mouvement constitue le levier fondamental du développement humain et du passage à une nouvelle modernité rurale.
- L'agriculture familiale peut être plus résistante aux chocs.

Enfin, après 30 années de stagnation, il apparaît que « *l'Afrique a aujourd'hui une opportunité historique pour réussir son développement rural à travers celui de son agriculture familiale grâce à une croissance économique soutenue et grâce aussi à l'extension des marchés. C'est une situation nouvelle qui peut permettre au secteur privé d'entrer en scène pour offrir des produits aux AF. Les questions clefs pour la promotion de l'AF sont relatives aux contrats à passer avec les acheteurs, la qualité de gestion et la présence sur le terrain de « enablers » - facilitateurs »* (M Ferroni).

La mise en mouvement de l'agriculture familiale ne va pas cependant de soi. Elle demande en effet une capacité à se regrouper en coopératives, GIE… et elle demande la mise en place de politiques publiques appropriées.

Figure 3 : L'importance stratégique de l'agriculture familiale

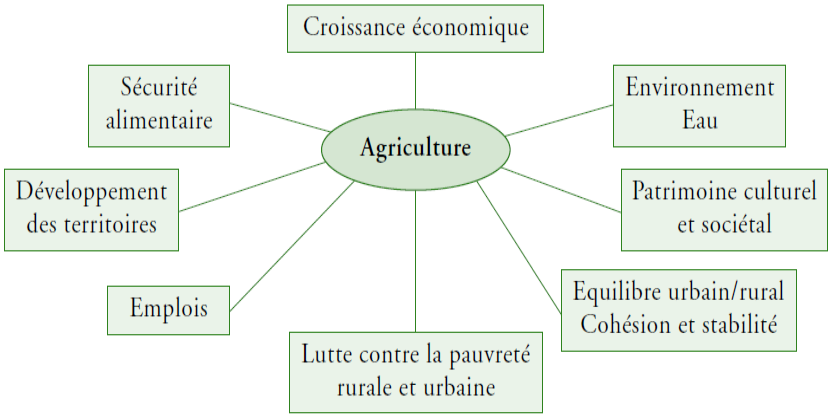

Source : *Agriculture 2030 : quel avenir pour le Maroc ?* (HCP/CGDA, Rabat, 2007)

2. Reussir la mise en mouvement : exemples de solutions et pistes de politiques

Relever les défis identifiés, c'est réussir à « *mettre en mouvement* » les agricultures familiales. Mais comment y parvenir ? Quelles visions et politiques se donner ? Quelles organisations ? Quels exemples de réussite peut-on citer ?

SESAME a mis en exergue plusieurs exemples de solutions dans les domaines de l'organisation collective, de l'accès aux financements et des politiques publiques. Le séminaire a aussi discuté d'une façon plus globale des conditions de succès.

2.1 Un besoin de nouvelles politiques, une nouvelle prise de conscience

L'urgence d'un « *changement de paradigme* » dans nos visions de l'agriculture et dans les politiques de développement a été bien soulignée par le SESAME 2.

Il faut en effet reconnaître que, dans bien des pays, « *l'agriculture familiale a été oubliée dans les politiques car traitée jusqu'à aujourd'hui par soustraction. Le modèle de développement agricole promu ces 50 dernières années dans nombre de pays du sud, celui d'une grande agriculture mécanisée, n'était pas adapté puisqu'il a mis l'agriculture familiale dans une double fragilité, socio-économique et écologique, qui devient aujourd'hui inacceptable. Cette vision appauvrie du développement rural a inhibé le potentiel d'innovation qu'offrait la diversité des territoires et des acteurs. Comme l'a montré la prospective* « Agriculture 2030 : quel avenir pour le Maroc ? »*, la conséquence du mal développement actuel c'est une dégradation des ressources et un risque d'impasse de transition pour le pays, surtout dans le contexte du changement climatique et de la globalisation » (M Aït Kadi).*

Le défaut de politique, s'il se confirmait, aurait des conséquences d'autant plus graves que « *le problème posé est celui de la capacité de l'AF à survivre. Celle-ci est en effet confrontée aux problèmes d'accaparement des terres, d'importations à bas prix, de commercialisation et de défaut de politique de crédit adaptée. On peut être inquiet pour l'avenir car c'est tout l'équilibre socio-culturel des pays qui risque de se voir rompu* » (A Thiaw). D'autres menaces lourdes pèsent aussi sur l'avenir de l'agriculture familiale, notamment le changement climatique, l'instabilité des prix, les contraintes sur l'eau et sur la terre, le prix excessif de la terre (par exemple en Tunisie où « *la terre tend à aller à la construction* »), les contraintes de commercialisation (« révolution des supermarchés ») et de mise en concurrence internationale (mondialisation), les problèmes d'accès au financement.

Le besoin de politique vaut aussi pour les pays industrialisés. En effet, « *tous les pays savent que si l'on veut des agricultures avec des agriculteurs et des agricultrices, on ne peut s'en remettre aux seules lois du marché. On a besoin de politiques foncières, de régulation, de formation, de recherche, d'organisation des filières, d'intermédiation. Et on a besoin de politiques de coopération internationale afin de poser ces agricultures familiales dans les tensions de la mondialisation. Il en va de leur avenir mais aussi du nôtre* » (B Hervieu).

UNE **PRISE DE CONSCIENCE** a heureusement commencé à s'opérer.

« *La décision politique est très importante car si on doit remercier tous les militants du développement rural, leur engagement ne peut suffire* » (B Hafidi). Au Maroc, la *Vision 2030* (réalisée en 2006-2007) a précédé le *Plan Maroc Vert 2008-2020* et permis de prendre en compte tous les éléments. Le *Plan Maroc Vert* s'explique aussi par la conscience que les recettes du passé s'épuisent.

Le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) a été initié par les chefs d'Etat africains au début des années 2000 en réaction aux plans d'ajustement structurel des années 1990 qui avaient conduit à un désinvestissement massif dans l'agriculture et à la ruine de la vulgarisation. Lors du Sommet de Maputo de 2003**, «** *l'Afrique a donc décidé de remettre l'agriculture au centre de son développement économique. Les retards à combler en termes de productivité agricole, d'investissements, de flux monétaires sont énormes. Il s'agit donc de mettre en place un cadre stratégique pour que les Etats et les agriculteurs africains redeviennent maîtres de leurs destins* » (M Saw Soumare).

« *Comme les pays qu'elle appuie, l'engagement de l'AFD dans l'agriculture avait fondu et on a connu un creux de la vague. Aujourd'hui, nous sommes heureusement dans un moment tout à fait nouveau. Un nouveau consensus se fait jour ainsi qu'un début d'accord sur quelques principes clefs* » (J-L François). « *Jusqu'à présent, il y a eu un défaut de réflexion sur des politiques agricoles structurées dans les pays africains. Cependant les enjeux sont devenus tellement forts (emplois et stabilité) que l'Afrique semble prête à soutenir et à protéger son agriculture* » (J-Y Grosclaude).

Le contenu des politiques publiques à mettre en œuvre ne va pas cependant de soi. « *A l'échelle du NEPAD et 10 ans après Maputo, en 2012, un premier bilan a été fait et on a pu constater nos insuffisances. On avait trop mis l'accent sur les ressources financières et pas assez sur le qualitatif, c'est-à-dire sur les process et politiques. Aujourd'hui on essaie de renouveler le cadre et il faut progresser pour clarifier de quel type de politique on a besoin pour accompagner les investissement et pour la durabilité. On a en effet besoin de raisonner « territoires » et « systèmes de production adaptés au changement climatique », l'Afrique de l'Ouest étant très menacée* » (M Saw Soumare).

2.2 Construire une nouvelle relation entre l'Etat et les ruraux, réussir et soutenir les organisations collectives

Réussir la mise en mouvement de l'agriculture familiale, c'est d'abord reconnaître que celle-ci demande un nouveau rapport entre l'Etat et les ruraux, ceci valant tant pour l'Afrique de l'Ouest que pour l'Afrique du Nord, même si les situations différent entre les 2 sous-régions.

« *Le problème en* ***Tunisie*** *et dans d'autres pays méditerranéens, c'est la fracture entre l'Etat et l'AF et le manque de confiance qui en résulte aujourd'hui. Beaucoup d'agriculteurs sont pessimistes et ne croient plus aux progrès du développement. La raison vient du fait qu'on a voulu appliquer des modèles au lieu de partir de la base* ». Le défi à relever est immense car si la Tunisie a réussi la mise à niveau de l'industrie et du tourisme, ce n'est pas le cas de l'agriculture. « *Il faut donc redonner confiance, ce qui nécessite une évolution du rapport entre l'Etat et les agriculteurs. Les pouvoirs publics doivent considérer l'AF comme un partenaire et non comme un concurrent* » (K Daoud).

« *On doit arriver à une nouvelle relation entre l'Etat et l'agriculture familiale pour lui permettre de valoriser son potentiel et les opportunités. Le changement nécessite de se tourner vers les acteurs, de les accompagner et d'aboutir à des*

dynamiques entrepreneuriales et territoriales. Avec les produits de terroirs, par exemple, on s'est départi des approches de prescriptions » (M Aït Kadi). « *La priorité devrait être d'abord d'aider les gens à valoriser l'existant. La recherche et les politiques ont un rôle décisif à jouer pour accompagner le mouvement mais jusqu'à présent, on n'avait rien fait* » (B Hafidi). Ceci vaut aussi pour les questions environnementales : « *Les Etats du Sud jusqu'à présent ont été inefficaces car ils n'ont pas su s'adresser aux AF et la fragmentation institutionnelle (Agriculture/Intérieur/Forêt) est une cause des difficultés actuelles. Il en a résulté un déficit de concertation qui explique la situation actuelle. Or, les menaces climatiques sont considérables. Il est donc urgent de redonner de véritables responsabilités aux populations locales »* (G Lazarev).

En *Afrique de l'Ouest*, le problème n'est pas celui d'une approche restée trop techniciste de l'Etat mais bien celui de son désengagement. Si celui-ci a eu au moins le mérite de « *favoriser l'émergence de syndicats agricoles (OP organisations paysannes) à travers une structuration de la base au sommet, ce qui a permis de remettre le paysan au centre de la question politique* » (F Camara), chacun reconnaît pourtant la nécessité d'un réinvestissement public, mais un réinvestissement capable de s'appuyer sur les agriculteurs. *«L'agriculture familiale est aujourd'hui heureusement considérée comme le socle du développement agricole dans la nouvelle loi agricole du Mali. Encore faut-il laisser les agriculteurs s'organiser et pouvoir les appuyer intelligemment. On a besoin de pouvoir investir et donc d'un accès au crédit et on a besoin d'une gestion transparente de l'eau »* (F Boly).

Des changements profonds au niveau de la société et des politiques sont donc nécessaires. C'est le regard des élites sur la ruralité qui doit au fond évoluer. « *Les AF ont besoin de respect, de reconnaissance, de formation (notamment de leaders paysans) et d'un accès à la responsabilité collective* » (D Chardon). L'expérience européenne (France, Italie, Espagne) a d'ailleurs montré l'importance décisive du syndicalisme, de la « coopération », du crédit mutuel, et donc aussi de l'émergence de « leaders paysans » et du capital social.

En **France**, le syndicalisme agricole des jeunes a été un levier essentiel du progrès. « *Les Jeunes Agriculteurs sont en effet fiers d'avoir poussé le gouvernement à faire des lois sur le foncier et à décider d'aides à l'installation et de dispositifs de formations adaptés* ». C'est essentiel car *« quand les jeunes poussent, l'agriculture grandit. Si on veut faire réussir l'agriculture, il faut surtout soigner l'installation. Les jeunes qui s'installent doivent avoir un plan professionnel et se construire un parcours de la réussite. L'agriculture doit donc être un métier reconnu et l'exploitation doit être viable et transmissible. Mais on a besoin de politiques agricoles pour être bien formés (en France, 170.000 jeunes bénéficient chaque année de la formation agricole), pour l'accès au foncier (importance du fermage), pour sécuriser le foncier et les revenus et pour accéder au financement (politique de crédit) » (F Thabuis).*

« *Quel choix de politiques agricoles ? La seule façon de réussir, c'est de donner priorités aux OP (organisations professionnelles)* » (J-Y Grosclaude). La condition de succès de l'agriculture familiale, c'est donc d'abord le développement de l'esprit associatif. Les 3 exemples présentés au SESAME (encadré 2) témoignent du réel potentiel de progrès de l'AF en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest.

ENCADRE 2 : TROIS EXEMPLES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
en Afrique du Nord et de l'Ouest par l'organisation collective

1. En **Guinée maritime**, la clef du succès a été à la fois l'aménagement hydro-agricole et l'organisations paysanne. « *L'aménagement, financé par l'AFD, a permis de quadrupler les rendements de la culture du riz (passés de 700 kg à 3t/ ha) et la création de l'OP a permis d'obtenir des prêts à des taux de 18% au lieu de 27%, de négocier un contrat de livraison, de créer des centres de collecte, de s'équiper de camionnettes et de mobiliser un bureau d'étude français pour certifier les comptes. L'OP a organisé 50 dépôts vente et lancé des messages à la radio pour attirer les clients. Cette expérience montre que l'AF, si elle est soutenue, peut éradiquer la faim et créer de la richesse et des emplois et que les femmes peuvent présider efficacement des OP et doivent être traitées comme les hommes. Cependant, les AF ne peuvent pas se développer sans appuis. L'Etat de Guinée doit appuyer davantage l'AF et l'AFD doit continuer à nous accompagner. L'appui doit se poursuivre sur le développement de l'irrigation mais aussi sur l'aval* » (F Camara).

2. Au **Maroc**, dans la région du Loukos (Nord-Ouest), la production de fruits rouges (fraises…) connaît un formidable développement. Le « miracle » du passage d'une production extensive de céréales à une agriculture à haute valeur ajoutée et à haute technicité est dû à une conjonction de facteurs favorables *: « de l'eau et de la terre disponibles, un transfert de technologie réussi depuis la région de Huelva en Espagne et des agriculteurs et une main d'œuvre locale motivés. Si l'aménagement hydro-agricole a été déterminant, au début cela avait démarré avec de la pomme de terre et de la canne à sucre. C'est donc l'échange avec les agriculteurs espagnols, qui ont su s'associer avec les producteurs marocains, qui a permis la transformation. Avec le manque de foncier, les investisseurs ont en effet dû s'associer avec les producteurs locaux. La marge positive obtenue a ensuite permis de faire boule de neige et toute la connaissance obtenue en irrigation d'appoint (goutte à goutte) a pu ensuite être transférée dans les autres productions. Aujourd'hui, les producteurs (79% des exploitations ont moins de 5 ha et 48% moins de 1 ha) sont organisés à travers 4 coopératives et ils disposent de 3 unités de conditionnement. Les coopératives permettent d'organiser l'approvisionnement en amont, l'export, les aspects qualité et logistique et la certification des producteurs. Au total, la zone de production occupe 3.600 ha et assure 18.000 emplois permanents pour un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de dirhams. Les entreprises utilisent en priorité la main d'œuvre familiale et l'expérience a montré que les petites et moyennes exploitations résistaient mieux que les grandes fondées sur le salariat et que les revenus y étaient supérieurs* (A Bennani).

3. En **Tunisie**, 80% des élevages bovins comptent moins de 5 vaches. La politique suivie a été celle de l'autosuffisance nationale en lait avec le recours à une «holsteinisation » massive. Cependant, la race Holstein s'avère peu adaptée à la Méditerranée du Sud et, sauf dans les périmètres irrigués, les éleveurs souffrent de l'irrégularité climatique et de l'insuffisance fourragère. Or, le coût de production vient à 70% de l'alimentation du bétail, et, depuis la crise de 2007-2008, les prix ont explosé. Le modèle tunisien apparaît ainsi comme un « colosse aux pieds d'argile ». C'est pourquoi, la décision a été prise avec un groupe d'éleveurs en AF de réintroduire depuis 1993 des races mixtes (Tarentaise), plus rustiques et adaptées aux conditions climatiques méditerranéennes. « *Aujourd'hui notre groupe a bien progressé et grâce aux producteurs tunisiens de race tarentaise, on dispose de semences nationales de qualité. L'Etat a commencé à comprendre que la voie proposée est meilleure dans au moins 70% des cas. Cependant, la réussite va demander un travail long et difficile. On ne réussira que si on est capables de faire du long terme et d'agir sur une période de 10 ans en s'appuyant sur la volonté d'une AF appuyée intelligemment par l'Etat et les bailleurs. Il s'agit de structurer la filière viande rouge de qualité et de mieux répartir la plus-value et aussi d'aider l'AF à sortir des maquignons et à se structurer pour proposer des produits labellisés garantissant la qualité au consommateur et assurant une plus-value aux territoires » (K Daoud).*

2.3 Permettre l'acces a un financement adapte, professionnaliser l'agriculture

La question du *financement* de l'agriculture familiale, et donc aussi celles de la *banque agricole et du conseil*, est cruciale car il n'y a pas de politique agricole sans crédit agricole et le défaut actuel d'accès à un crédit adapté représente un obstacle considérable, tant en Méditerranée du Sud qu'en Afrique de l'Ouest, les besoins insatisfaits étant immenses. En effet, « *Les formules de micro-crédit ne sont pas adaptées car elles sont incompatibles avec : i) les besoins à long terme des agricultures familiales pour des investissements visant la croissance de la productivité, ii) la saisonnalité de la production, et iii) les risques qui pèsent sur des communautés entières* » (S. Fan). Or, face aux défis immenses que doit relever l'agriculture familiale pour l'avenir de la planète, la question posée est bien celle de savoir « *qui sont les jeunes de demain qui vont relever ces défis et comment pourront-ils accéder à la terre, au conseil et au financement* » ? (F Thabuis).

Des exemples anciens (France) ou très récents (Maroc) ou des réflexions innovantes (Mali) montrent heureusement que des solutions peuvent et doivent être trouvées (encadré 3).

En conclusion, l'intervention de l'AFD a permis de mettre en avant « *six grandes priorités* :

1. *le bon mixage / combinaison de la subvention et du crédit,*
2. *le professionnalisme des banquiers (il faut éviter tout risque d'intervention politicienne),*
3. *des outils financiers adaptés à chaque objectif (besoin par exemple de faire du moyen ou long terme pour financer l'irrigation),*
4. *des institutions de micro-finance mais aussi de méso-finance à l'exemple de Tamwil El Fellah,*
5. *l'innovation dans les produits et les approches (fonds de garantie, fonds d'assurances),*
6. *une nouvelle rigueur économique et financière chez les paysans, l'objectif devant être d'aboutir à de vrais projets économiques qui doivent être bancables » (J-L François).*

ENCADRE 3 : QUATRE EXEMPLES de systèmes de financement de l'agriculture familiale

En **France**, le développement de l'agriculture familiale a été largement permis par l'accès généralisé au Crédit agricole, un lien très fort entre le « conseil » et la « banque » et surtout des hommes et des « leaders » engagés. *« La réussite de l'expérience mutualiste doit en effet tout à l'engagement militant des dirigeants, c'est-à-dire à des élus professionnels qui ont cru dans leurs projets. Il faut croire au monde agricole et ne jamais l'abandonner. La clef du succès c'est la confiance. Ce qui compte, c'est l'agriculteur, sa famille, ses associés. Le succès se construit par la professionnalisation avec un homme et un projet. Il y faut de la compétence économique, de la compétence de gestion, une capacité à gérer son exploitation. La comptabilité, c'est* la carte économique de l'exploitation*, c'est donc son passeport pour gagner la confiance du banquier. L'agriculteur doit pouvoir être conseillé, formé et aidé financièrement dans sa comptabilité et dans sa gestion* (L Le Menne). Réussir l'adaptation aux mutations du monde agricole demande de franchir beaucoup d'étapes. Le conseiller est un homme clef. Il doit savoir se mettre à l'écoute, aider à la réflexion tout en restant à sa place de conseiller. Et le conseil doit être indépendant. Le pays compte aujourd'hui 70 centres d'économie rurale (associations locales) qui font du conseil de gestion et d'expertise. L'ensemble est associé dans un centre national, devenu le 1er opérateur d'expertise comptable en France. « *Sa réussite, ce sont des hommes pionniers qui ont porté une vision et des projets* ».

Au **Maroc**, en 1997, à cause de règles prudentielles et des problèmes liés aux années de sécheresses, « *le CAM (Crédit Agricole du Maroc), déficitaire, avait délaissé l'AF et donc sa mission de service public* ». Aujourd'hui, le CAM, 4ème Banque du Maroc, est redevenu rentable et, comme l'AF est un « projet de société », il a décidé qu'il fallait trouver un nouveau modèle permettant à tous les types d'agriculteurs de trouver une réponse à leurs besoins. En effet, le pays ne peut pas se satisfaire d'un système où seulement 10% des exploitations ont un accès au crédit. Des systèmes de financements innovants ont donc été montés en distinguant 3 grandes catégories d'exploitations.

La grande innovation, une véritable révolution qui a permis au CAM de retourner à sa mission d'origine, a été la création du « ***Tamwil El Fellah »,*** *formule de crédit adaptée aux petites et moyennes exploitations (PMEA)*. *Tamwil El Fellah* permet en effet de financer les projets individuels ou collectifs des AF sans garantie hypothécaire. Le plafond de prêt est de 100 .000 DH par exploitation (doublement prévu) et le taux de 8%. Compte tenu de l'irrégularité des pluies, on doit raisonner sur au moins 5 ans (2 bonne années, 2 moyennes, 1 très mauvaise). Le nombre de bénéficiaires est passé de 1.600 en 2010 à 40.070 en 2013 et l'objectif fixé pour 2016 est de 100.000 exploitations. C'est un vrai enjeu pour le pays.

Au total, le CAM, dans le cadre du *Plan Maroc Vert*, a engagé une enveloppe de 20 Milliards DH (2 milliards €) pour la période 2009-2013 et 25 milliards sont prévus pour la période 2014-2018. Une des conséquences en est que fin 2013, l'encours des crédits de l'agriculture et du monde rural s'élevait à 34 Milliards DH, soit plus de 55 % de l'encours global de la banque.

Les autres pays sud-méditerranéens et d'Afrique de l'Ouest ne sont pas si avancés. Des innovations sont pourtant engagées et SESAME a permis de rendre compte du cas du « centre de gestion et d'économie rurale (CGER) de la Vallée du **Fleuve Sénégal**, un peu comparable aux CER de France, et du concept de « *paysans investisseurs* » développé par le syndicat des exploitants agricoles de l'Office du Niger au **Mali**.

Dans la **Vallée du Fleuve Sénégal,** on a 2 types d'agricultures qui coexistent : l'agrobusiness et l'AF. L'AF, dont le soubassement est la famille, « *permet d'occuper la population rurale, de fixer les populations dans les terroirs et d'éviter l'émigration* ». Et ses surplus nourrissent les villes. Le CGER est aujourd'hui un réseau associatif de comptabilité et de gestion au service de 21.000 exploitations. L'association de producteurs assure un conseil en comptabilité et gestion. Elle produit des référentiels économiques et assure conseil et formation aux producteurs.

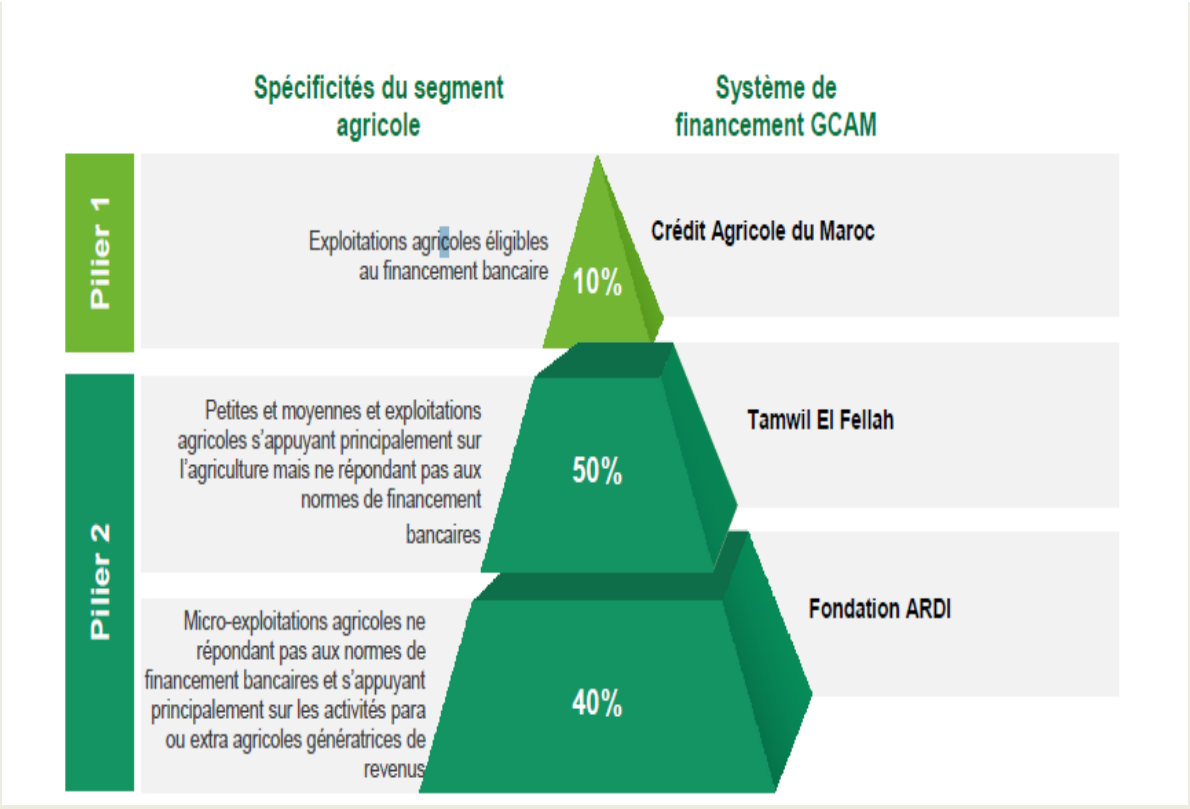

Pyramides des exploitations agricoles (1,5 Mn d'unités)

Au **Mali**, comme dans les pays voisins, on a à la fois le problème de la pression démographique et celui de la rareté de la pluie et des sécheresses. « *Comme il y a pourtant de l'eau, il y a une forte demande pour la riziculture car la production en irrigué est sûre. Mais comme la pression démographique est forte et que l'aménagement hydro-agricole est en panne (l'Office du Niger n'a encore équipé que 100.000 ha alors que la ressource en eau pourrait pourtant permettre de faire bien davantage), les exploitations sont trop petites et il est difficile de trouver de la terre, ne serait-ce que 1 ha. Le problème vient aussi de l'insécurité foncière et des risques d'accaparement des terres qui y sont liés. Ainsi l'ancien gouvernement du Mali avait promis 100.000 ha irrigués à Khadafi, ce qui nous a alors conduit à organiser une grande conférence pour protester. Cependant, on a compris qu'il ne suffisait pas de protester et qu'il fallait aussi savoir faire des propositions. C'est pourquoi nous avons développé le concept du* 'paysan investisseur'. *L'idée est de mobiliser de l'argent à travers le crédit pour permettre à la fois de financer les aménagements hydro-agricoles et d'agrandir nos exploitations. En faisant cela, nos revenus pourront augmenter et on pourra sortir de la pauvreté et rembourser les prêts, ce qu'a confirmé l'étude réalisée à notre demande et avec l'appui de l'AFD par le professeur Mazoyer (F Boly).*

L'étude a en effet *« confirmé que les agriculteurs savent très bien ce qu'ils font et que ce qui est déficient, ce n'est pas l'AF mais bien le problème de l'atomisation foncière et le système de crédit. Elle a permis de comparer les systèmes et de montrer qu'il faut une certaine surface, une culture de contre-saison et passer à la traction animale pour bien vivre et dégager un revenu permettant de financer l'investissement »* (M Mazoyer).

L'objectif devrait donc être d'aboutir à des « plans de progrès », individuels ou groupés, notamment au niveau des exploitations, la bonne installation des jeunes étant une première priorité. Au Maroc, dans la région du Souss-Massa-Draa, il est intéressant de souligner combien la bonne valorisation des produits locaux est devenue une occasion de remobilisation. « De nombreux jeunes licenciés mais sans emplois s'investissent pour créer des unités de valorisation de la figue de barbarie, de production de sirop de datte, etc » (B Hafidi).

Il faut profiter du fait que de nombreux *Crédits agricoles* sont aujourd'hui devenus de vraies banques où l'agriculture ne représente plus souvent que de 15 à 20% du total, ce qui est une bonne nouvelle car cela réduit les risques, et « *aller de l'avant en se donnant quelques objectifs et méthodes, notamment : l'agrégation, la contractualisation, la combinaison du prêt et de la subvention, le renforcement des capacités des agents du crédit agricole, le conseil de gestion et la comptabilité qui sont des éléments clefs de la confiance, et enfin la reconnaissance du droit d'exploitation* » (J-L François). *La sécurisation de l'usage du foncier* (plus que celle du droit de propriété), et donc de la capacité à produire un revenu, est en effet une clef fondamentale de la réussite.

2.4 Mettre en place des lois, politiques, institutions et plans nationaux ou locaux pour l'agriculture familiale et pour les territoires ruraux

Une politique agricole « *pro agriculture familiale* » suppose de mettre en place des « *packages » de mesures* qui peuvent couvrir de nombreux champs : mise en place d'un système efficace de vulgarisation, de conseil et d'intermédiation ; formation des agriculteurs , agricultrices et « leaders paysans » ; accès aux intrants (semences de qualité, engrais, eau…) ; accès à l'information ; gestion de l'environnement et des ressources naturelles, aménagements hydro-agricoles ; accès à des crédits de moyen et long terme adaptés, règlement des problèmes fonciers : sécurisation du foncier et aide à l'accès ; organisation collective et accès aux marchés pour prendre place dans les chaînes de valeur ; promotion des produits de qualité et de « paniers de biens et services territorialisés »,

agrégation[1] et accompagnement des initiatives d'exploitations se constituant elles-mêmes en coopératives et GIE ; systèmes d'assurances, subventionnement des équipements post-récoltes ; maintien de prix rémunérateurs ; développement d'une culture de la performance ; recherche et développement ; combinaison optimalisée d'outils de filets sociaux et de développement agricole…

La réussite de la mise en mouvement peut donc nécessiter des «**policy mix** » bien plus larges que relevant seulement des politiques agricoles, y compris par la mise en œuvre de politiques d'aménagement du territoire / développement rural spécifiquement ciblées sur certains espaces ruraux difficiles et pensées à des échelles tout autant nationales que plus locales (régionales).

Le Maroc est aujourd'hui un exemple d'innovation institutionnelle dans ce domaine (encadré 4).

Aujourd'hui, le Maroc a mieux pris conscience de l'importance de la formation et de la nécessité d'un encadrement technique notamment à travers les coopératives ainsi que d'un certain modèle pyramidal d'organisation (figure 4). « *La sortie du tunnel passera par un renforcement des compétences dans les GIE et les coopératives. Leurs responsables doivent savoir gérer, comprendre le commerce, apprendre à négocier avec l'aval. Il faut aussi penser à l'approche territoriale* » (Crédit Agricole du Maroc).

Figure 4 : La structuration de l'agriculture familiale : un modèle pyramidal (Source : Crédit Agricole du Maroc)

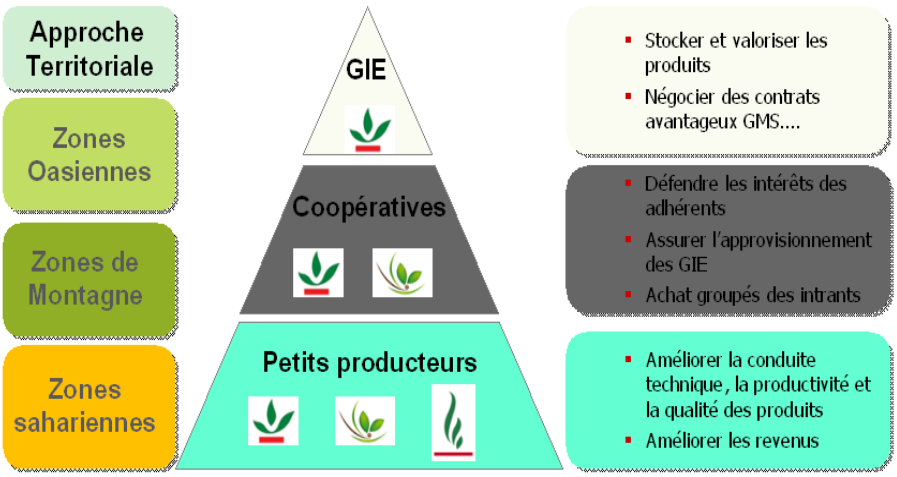

[1] L'« agrégation », qui représente l'un des fondements du Plan Maroc Vert (Pilier 1), est un modèle d'organisation des agriculteurs autour d'acteurs privés ou d'organisations à forte compétence managériale. Il se veut un partenariat gagnant –gagnant entre l'amont productif (dont les petites exploitations des territoires concernés) et l'aval commercial et industriel. Pour l'agrégateur, l'agrégation permet de sécuriser une base plus large d'approvisionnement. Pour les agriculteurs associés, l'agrégation doit permettre d'améliorer les revenus en même temps que l'accès aux marchés, aux financements et à la technologie.

Deux autres aspects importants à considérer pour la réussite de l'agriculture familiale ont aussi été mis en avant : la sécurisation des prix / organisation des marchés et l'organisation collective pour la transition vers une agriculture « durable ».

- **La sécurisation des prix et des revenus et la bonne organisation des marchés et des échanges**

L'agriculture familiale, pour investir a besoin de marchés organisés et de revenus sécurisés. Pour le CIRAD, ceci suppose à la fois :

- « *Des mesures de protection* (barrières tarifaires) *car la mise en compétition directe poserait à de nombreuses agricultures familiales un problème clef d'existence. On a donc besoin de garde fou ciblés.*
- *Le fait de redonner aux prix leur fonction de signal sur des évolutions de long terme et non pas immédiates.*
- *Une organisation des marchés régionaux et domestiques* » (P Fabre)**.**

« *Notre regard ne devrait pas en effet seulement porter sur l'export : il faut s'occuper des filières alimentaires autour des chaînes de petites villes (l'urbanisation intermédiaire observée en Afrique est une opportunité qu'il faut savoir mettre à profit) et favoriser le commerce régional et donc fluidifier les échanges interrégionaux africains. Redevenir maître de son destin en Afrique de l'Ouest suppose ainsi d'« agir à la fois au niveau des régions économiques (CEDEAO), seul niveau viable dans la mondialisation (l'intégration régionale doit être un fil conducteur) et au niveau des pays car c'est là où tout se passe »* (M Saw Soumare).

ENCADRE 4 : DU SOUSS MASSA, au Plan Maroc Vert ET A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT des oasis et de l'arganeraie

• L'approche de la région Souss Massa Draa (SMD)

C'est en 2004 que la région du Souss Massa Draa (chef-lieu Agadir) a réalisé un diagnostic de son agriculture. Celui-ci a montré que le secteur représentait 30% du PIB régional mais que 80% de la richesse produite se concentrait sur seulement 9% du territoire (plaine irriguée du Souss Massa) avec des problèmes de surexploitation de la nappe. Il a ainsi montré que le problème régional était d'abord celui du déséquilibre du développement au dépend des zones marginales (montagnes, arganeraie, zones d'agriculture pluviale, oasis, zones pastorales,…), lesquelles rassemblent 80% des exploitations, toutes de petite taille. La question posée était alors de savoir comment créer de la richesse dans ces zones. Ceci a conduit le Conseil régional à identifier 13 produits de terroirs d'importance stratégique, et à leur donner de la visibilité. Avec l'appui de la coopération décentralisée (Aquitaine), il a plaidé pour la mise en place d'une politique nationale de produits de terroirs permettant d'assurer la protection juridique de l'origine.

Le Conseil régional a aussi constaté en 2004 que *« les structures du Ministère de l'agriculture étaient peu efficaces*, *ce qui l'a conduit à créer une plate-forme régionale agricole pour 2 secteurs clefs : la gestion de l'eau, d'une part, et les produits de terroirs, d'autre part ; puis à mettre en place un système d'accompagnement financier »* (B Hafidi). La région a créé un fonds régional permettant d'appuyer des projets d'agricultures familiales (subventions et prêts sans intérêt) en favorisant les projets collectifs (Coopératives, GIE). « *Les résultats sont aujourd'hui déjà probants* ».

• Le Plan Maroc Vert

La prise de conscience de la nécessité d'une nouvelle politique agricole a conduit le pays à décider de la mise en place du *Plan Maroc Vert* 2008-2020. Ce plan se veut une rupture avec le modèle précédent. Fondé sur 2 principes : celui d'une agriculture pour tous et celui d'être tourné vers les acteurs, il a pour ambition d'éliminer le dualisme agricole du pays (juxtaposition d'une agriculture « moderne » et d'une agriculture de subsistance) en transformant les petites et moyennes exploitations agricoles en « entreprises », et donc de *« promouvoir un nouvel ordre agraire ; un ordre qui reconnaît la pluralité des agricultures du pays au service d'un projet économique d'ensemble »* (M Aït Kadi).

Comment ? Le *Plan Maroc Vert* propose une approche pragmatique fondée sur 2 piliers, sur des modèles d'agrégation innovants et sur un portefeuille de projets portés par les acteurs appuyés par l'Etat, ce qui constitue un changement radical au niveau institutionnel. Le *Pilier 1* est appuyé par une loi qui définit l'agrégation (cf note 2) et les responsabilités respectives de l'Etat et des agrégateurs. Le *Pilier 2*, consacré spécifiquement à la petite agriculture dans les zones difficiles (où il n y a pas d'agrégateurs), appuie financièrement 300 à 400 projets de reconversion, intensification ou diversification. Les exemples du projet oliviers à Ouezzane (qui a permis de tripler les revenus) du projet d'intensification des amandiers à Tafraout ; du projet safran à Taliouine ont été cités lors du SESAME 2. Il convient de souligner l'importance relative de la stratégie spécifique sur les produits de terroirs, bien mise en évidence par le Film sur le Pilier 2 réalisé par l'AFD pour SESAME 2. Aujourd'hui on compte déjà 21 produits d'origine (AOP et IGP) au niveau national.

S'y ajoutent des volets transversaux sur l'eau, le conseil agricole, la création du « centre de ressources du Pilier 2 », de l'ADA (agence de développement agricole) et de l'ANDZOA (agence nationale de développement des zones oasiennes et de l'arganeraie), ainsi que la stratégie « Montagnes ». Il est apparu en effet nécessaire d'ajouter à la politique agricole une politique d'aménagement du territoire pour le développement rural des zones particulièrement défavorisées du pays.

- **La Stratégie des zones oasiennes et de l'arganeraie**

L'arganeraie et les oasis représentent au Maroc 2 écosystèmes à la fois très fragiles et très peuplés et qui « *constituent notre dernier rideau contre le désert* » (B Hafidi). Les 2 ensembles sont classés *réserves de biosphère* par l'UNESCO et le *Plan Maroc Vert* en a vu l'importance. Comme il fallait une vision et une politique adaptées à ces zones, l'ANDZOA (Agence nationale de développement des zones oasiennes et de l'arganeraie) a été créée. Le diagnostic a montré que les 2 écosystèmes sont très dégradés puisqu'ils ont perdu 2/3 de leur patrimoine (potentiel productif) en 1 siècle. Le constat est aussi celui du très faible niveau de développement humain, le calcul de l'IDH montant un écart considérable avec la moyenne nationale.

On avait donc besoin d'un développement intégré portant sur les 3 dimensions du développement durable : l'économie, le social et l'environnement. Le projet de l'ANDZOA, aujourd'hui bien ficelé, vise à la fois à accroître l'attractivité (infrastructures, santé, éducation), la compétitivité (produits de terroirs, tourisme rural, artisanat, mines) et la bonne gestion de l'environnement (eau, sols et biodiversité). Le projet vient en synergie avec le *Plan Maroc Vert* et avec les autres stratégies sectorielles du pays.

Deux exemples d'action ont été présentés lors du SESAME 2 :

- *Le programme de renouveau du palmier dattier* passé entre l'Etat et l'interprofession a pour objectifs d'augmenter la production et de ramener les gens dans les oasis. Il comprend la réhabilitation de la palmeraie par plantation de 3 millions de plants et la valorisation de la datte par le conditionnement (des variétés locales vendues 2 DH/kg sont aujourd'hui vendues 10 Dh).
- *La valorisation et l'extension de la culture du safran*. Aujourd'hui on compte 500 ha avec une production très faible. La valorisation (AOP, organisation de coopératives et GIE, accès direct aux marchés européens) a permis de passer le prix de vente de 8 à 35 DH le gramme. Et grâce à l'Etat (PMV), on va passer à 2000 ha. On constate déjà un retour de la population depuis Casablanca.

- **L'organisation collective pour la bonne gestion et la restauration des écosystèmes et de l'environnement et pour une transition réussie vers une « agriculture durable ».**

Comme Mme Oström, prix Nobel 2009 d'économie l'a montré, la *gestion communautaire en « bien commun »* est en effet une condition fondamentale de la valorisation et de la préservation des ressources alors que les approches « tout privé » ou « tout Etat » ont largement montré leurs limites. Il conviendra donc de dépasser les situations de blocage actuels, de faire évoluer le rapport Etat/ruraux, de prendre en compte dans la gestion l'ensemble du terroir (forestier et non forestier) géré par les communautés et de responsabiliser les groupes d'usagers dans la gestion des ressources naturelles, tout en restaurant et sécurisant les revenus de l'AF. Ceci nécessitera en accompagnement des systèmes de *paiements pour services environnementaux (PSE)* ; lesquels sont pleinement justifiés par le fait que l'environnement et donc aussi l'équilibre urbain/rural sont des biens publics qu'il convient de restaurer et préserver. « *C'est vital si l'on veut faire face au défi du changement climatique* » (G Lazarev).

L'action collective est aussi un moyen privilégié d'un passage réussi à une agriculture à triple performance (économique, sociale et environnementale). La mutation agro-écologique suppose souvent en effet de pouvoir se rassurer et se conforter mutuellement pour prendre le risque d'innover. La nouvelle loi française a ainsi mis en place les *groupements agricoles d'intérêt économique et écologique* (GIEE).

***

Enfin, les participants de SESAME ont insisté sur la nécessité, pour chaque pays, *d'inventer son propre modèle de politique agricole*, un modèle adapté à ses propres potentiels/enjeux démographiques, économiques, emplois, et de transition politique (gouvernance) pour relever le défi croisé de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources et du développement équilibré des territoires.

« L'objectif doit être de permettre des transitions progressives des agricultures familiales selon les possibilités et enjeux des économies nationales. L*es pays ont besoin de se forger une vision 'macro' de leur développement économique et social et d'une stratégie agricole qui s'inscrive dans un « projet de société » tenant compte de la transition démographique, sociale et économique. Si nos 3 sous-régions (NordMed, SudMed et Afrique de l'Ouest) sont toutes confrontées à un problème de gestion des transitions, il n'y a pas en la matière de prescription qui tienne » (*M Aït Kadi).

3. De nouvelles visions partagees pour reussir le developpement durable

Si il n'y a certainement pas un modèle unique de développement, on peut cependant s'attacher à faire ressortir un certain nombre de « critères » à prendre en compte, qui ont une certaine universalité. Les 5 critères proposés par l'AFD sont les suivants :

- *L'équité et donc l'accès de tous aux services (éducation, santé, crédit, information…) et au progrès. « Ceci suppose d'abord de comprendre ce que c'est que l'agriculture familiale et de la bien positionner dans le développement territorial. Le Plan Maroc Vert est un exemple à citer ».*

- *L'environnement et le climat. « Il s'agit ni plus ni moins de rechercher et réussir un nouveau modèle d'agriculture durable ».* Un modèle évidemment pluriel car il s'agit de trouver des formules adaptées à la grande diversité des territoires ruraux.

- *Le suivi de la démographie et l'équilibre social. « Il est fondamental de rechercher et réussir un nouvel équilibre ville/campagne. C'est un enjeu de sécurité pour tous, de développement durable à moyen terme ».*

- *La gouvernance. « L'enjeu est de réussir une gouvernance en « W[2] » et donc une nouvelle relation entre les niveaux (central/régional/local)».* La question de la gouvernance locale ne doit pas se limiter aux seules collectivités territoriales. On a dit en effet plus haut, s'agissant de l'agriculture familiale, l'importance décisive des communautés locales, des coopératives et des GIE.

---

[2] La gouvernance en « W » reconnaît le fait que la réussite, si elle passe par l'approche ascendante (« bottom up »), suppose aussi des impulsions par le haut (approche descendante, « top down ») et des « allers-retours » efficaces entre le national et le local. Un des risques important de la mauvaise gouvernance est lié à une multiplication des niveaux du local au national lorsque les rôles de chaque niveau ne sont pas clairement définis et bien répartis. Ceci aboutit à des systèmes de « mille-feuilles » territoriaux, coûteux et peu efficaces.

- *La mondialisation.* *« L'accès au marché doit être facilité mais des protections peuvent être nécessaires et la spécificité des terroirs doit être reconnue et défendue. Il faut aider les chefs d'Etats à trouver et réussir un nouvel équilibre urbain/rural » (J-Y Grosclaude).*

Si ces critères ont *une* portée universelle, *les réalités socio-économiques, environnementales, territoriales, sont plurielles* et il convient naturellement d'en tenir d'autant plus compte que les concurrences entre territoires et entre acteurs peuvent être vives, au risque de creuser encore davantage les déséquilibres et les non durabilités.

La nouvelle vision devrait donc être celle d' *« une agriculture plurielle dans le cadre d'un schéma où tous les acteurs puissent exploiter leurs potentialités et opportunités, et ceci dans le cadre d'un système économique d'ensemble cohérent*. » (M Aït Kadi) ; mais aussi une vision qui reconnaisse et affirme le potentiel d'investissement de l'agriculture familiale et la nécessité de la protéger et de l'appuyer. « *En Afrique de l'Ouest, l'accaparement des terres représente toujours un risque certain. Mais nos agriculteurs ne veulent pas devenir des ouvriers agricoles : c'est une question de souveraineté et de stabilité et on ne laissera pas faire »* (des responsables d'OP). Le cas présenté des fraises du Loukos montre cependant que des synergies positives entre agricultures familiales et investisseurs étrangers, au bénéfice des deux parties, sont possibles. Il faut innover, expérimenter puis construire le modèle le plus adapté à chaque situation.

Dans cette nouvelle vision ; l'écologie, l'économie et le social ne doivent pas s'opposer mais au contraire se conjuguer avec intelligence pour créer de la richesse et de la durabilité, aussi bien socio-économique qu'environnementale et culturelle. La nécessité d'une vision de double durabilité socio-économique et environnementale vaut pour tous les systèmes dont beaucoup, favorables ou défavorables, sont aujourd'hui « en danger » pour toute une série de raisons : étalement urbain sur les plaines et littoraux, surexploitation de l'eau, érosion des sols et désertification, salinisation, envasement rapide des retenues des barrages… La nouvelle vision de l'agriculture ne peut donc être que celle d'une *agriculture à triple performance*, économique, sociale et environnementale, une agriculture adaptée à chaque contexte territorial. C'est-à-dire une vision *d'intensification durable*, « *une vision d'une agriculture familiale entrée dans des dynamiques territoriales et entrepreneuriales vertueuses, une agriculture capable de produire de l'emploi et de la valeur ajoutée dans les territoires ».* C'est donc aussi une vision d'agriculture « territorialisée » et de « *nouvelle ruralité » sachant faire émerger et valoriser de nouvelles relations entre villes et campagnes, et notamment capable de mettre à profit les opportunités ouvertes par l'urbanisation intermédiaire* » (P Bergeret).

Une vision de développement durable suppose aussi, fondamentalement, de considérer l'agriculture familiale dans sa *diversité*, en tenant compte des écarts très grands en termes de capacités et de fonctionnement. « *Si on ne le fait pas, on risque en effet d'exclure une grande partie de l'agriculture. Or, il est vital et essentiel de comprendre que l'agriculture familiale ne fait pas que de l'agriculture. Il faut tenir compte de ses rôles multiples et de la multi-activité et réinvestir dans le rural globalement et pas que dans l'agriculture. Il ne s'agit pas de faire du « move out*[3] *» mais bien du développement territorial inclusif. La vision devrait donc être une vision d'intersectorialité/développement territorial et donc de croisement filières/territoires*[4] » (P Fabre).

Il est en effet important de « *bien comprendre que l'exclusion n'est pas possible et qu'il n'y a pas de territoires sans avantages comparatifs : des valeurs ajoutées peuvent être créées par le développement local* » (J-Y Grosclaude). Il convient ainsi de *« prendre en compte la diversité des écosystèmes, des conditions de production et des niveaux d'éducation afin de permettre aux agricultures familiales d'avoir la capacité de produire : il s'agit par conséquent de se focaliser d'abord sur l'agriculteur lui-même. Mais il nous fait aussi pouvoir relever le défi du changement climatique et de la disponibilité de l'eau pour la production »* (M Badraoui).

Ce sont donc tous les agro-écosystèmes, tous les territoires ruraux et leurs acteurs qui doivent pouvoir se mobiliser pour tirer le meilleur parti de leurs ressources afin de produire des biens et services (y compris des services environnementaux)

---

3 Le « move out » ou la sortie de l'agriculture est une évolution qui peut être souhaitable lorsque les villes et les autres secteurs de l'économie ou des pays étrangers peuvent offrir des occasions d'emplois ; ce qui, dans bien des cas n'est pas malheureusement le cas. Le « move out », sans émergence d'une nouvelle ruralité, peut cependant conduire au creusement des déséquilibres urbain/rural, à la production d'externalités négatives sur l'environnement et à des risques d'instabilités sociales et politiques. Il convient donc, dans toute la mesure du possible, de raisonner « économie rurale » et pas seulement « économie agricole » sans se cacher la nécessité de la mise en mouvement.

4 Le développement articulé des filières et des territoires est en effet une condition fondamentale de la réussite du développement local et du développement durable. Pour plus d'informations sur cette question, se reporter à l'étude prospective du CGAAER « La France et ses campagnes 2025-2050 ; regards croisés filières et territoires », Paris, Septembre 2013.

permettant aux populations rurales concernées, et par répercussion aux populations urbaines, de pouvoir satisfaire leurs besoins vitaux, d'abord celui de leur alimentation.

Dans le système méditerranéen, marqué par le contraste entre de rares zones favorables (grands périmètres irrigués, plaines côtières à pluviométrie favorable…) fortement convoitées et d'immenses arrière-pays marginalisés et très peuplés au Sud, ces derniers espaces demandent beaucoup d'attention et d'intelligence de développement. « *La Méditerranée est une terre en partage. Si les agricultures familiales se retrouvent surtout dans des régions défavorisées avec peu de ressources, il y a toujours des ressources dont on peut faire des atouts. Ainsi, même dans ces milieux, le développement des agricultures familiales est possible* » (D Chardon). « *En Méditerranée, on a 2 types d'agro-écosystèmes : favorables et difficiles. Il faut des solutions adaptées à la diversité. Il est primordial, dans les zones difficiles, de développer des produits à haute valeur ajoutée pour améliorer les conditions de vie. Le renforcement des capacités des femmes et la promotion de petits aménagements hydrauliques comme les « micro-catchments » (petites retenues d'eau) développés par les communautés dans les zones marginales de Jordanie font aussi partie de la solution* » (M. Solh). L'expérience française et italienne confirme l'importance stratégique de la valorisation des « terroirs » à travers les produits de qualité et la création de *« paniers de biens et services territorialisés* ».

Mais relever le défi du développement durable, c'est aussi pouvoir innover en termes de *coopération régionale et internationale* ; ce à quoi SESAME a souhaité apporter sa contribution. Il est en effet très important de pouvoir « *faire remonter les idées aux politiques. La première action de coopération nécessaire c'est d'abord l'échange d'idées. SESAME est à cet égard un exemple réussi de coopération trans-méditerranéenne et trans-saharienne* » (J-Y Grosclaude).

SESAME 2 s'est inscrit dans l'*Année internationale de l'agriculture familiale* (AIAF) qui représente une opportunité. Mais comment construit-on la suite ? Pour les « *Jeunes Agriculteurs* », il faut pouvoir peser dans les débats internationaux et « *faire changer les choses sur la planète* ». Au Nord et au Sud, il n y a qu'une seule agriculture : celle des hommes et l'AIAF est une vraie occasion de réflexion croisée (F Thabuis). L'agriculture est notamment interpellée de plein fouet par la question du changement climatique et « *esquisser un discours structuré pour 2015 à Paris serait déjà très bien » (J-Y* Grosclaude).

« *Dans le monde interconnecté qui est aujourd'hui le notre, les problèmes auxquels nous sommes confrontés ne peuvent pas être résolus par un pays. On doit comprendre les interconnections entre pays en termes de solutions et pas seulement de problèmes* » (M Aït Kadi). « *Nous devons à cet égard nous féliciter de la collaboration originale que nous avons établie entre nos 2 Conseils, CGDA et CGAAER. Celle-ci s'avère en effet non seulement bienvenue mais fructueuse* » (B Hervieu).

Contributions

Le rapport « *L'agriculture familiale en Méditerranée et en Afrique de l'Ouest : de nouvelles dynamiques entrepreneuriales et territoriales* », rapport établi conjointement par les Conseils Généraux des Ministères chargés de l'agriculture du Maroc et de la France, est une synthèse des travaux du séminaire international SESAME 2, tenu à Meknès (Maroc) les 25 et 26 Avril 2014.

L'organisation du séminaire a notamment bénéficié de l'appui de l'Agence française de développement (AFD), du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Maroc (Secrétariat Général, Direction de l'Enseignement et de la Formation, Direction de la Stratégie et des Statistiques et Direction des Affaires Administratives et Juridiques), du Crédit Agricole du Maroc et de celui de la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM).

Comité de pilotage du séminaire SESAME 2

- **Conseil Général du Développement Agricole (CGDA)** : Mohamed Aït Kadi (Président), Khalid Bouchamma (Conseiller), Hassan Kordass (Chargé de mission)
- **Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER)** : Bertrand Hervieu (Vice-Président), Sophie Villers (présidente de la section internationale), Guillaume Benoit
- **Agence Française de Développement** : Jean-Luc François (chef de la division agriculture, développement rural et biodiversité), Naomi Noël (AFD Paris), Emmanuel Baudran (AFD Rabat).
- **Académie d'agriculture de France** : Henri Roullié d'Orfeuil

Organisation du séminaire

- **Conseil Général du Développement Agricole (CGDA)** : Khalid Bouchama, Hassan Kordas
- **Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM)** : Fabienne Derrien

Auteur du rapport : Guillaume Benoit, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, membre permanent du CGAAER, membre du panel international du CGDA

Relecture du rapport : Mohamed Aït Kadi, Sophie Villers, Michel de Galbert

Mise en page : CGDA

Finalisation du rapport : Octobre 2014

ANNEXES

Annexe 1

NOTE DE PRESENTATION

I. Contexte

Le Conseil Général du Développement Agricole (CGDA, Maroc) et le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER, France) avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) et leurs partenaires, consacrent la deuxième édition du Séminaire International Eau et Sécurité Alimentaire en Méditerranée (SESAME) au thème de "*L'agriculture familiale : de nouvelles dynamiques entrepreneuriales et territoriales*". SESAME 2 se tiendra en marge du Salon International de l'Agriculture au Maroc à Meknès (SIAM) les 25 et 26 avril 2014 avec la participation d'experts et intervenants des pays du pourtour méditerranéen ainsi que d'Afrique de l'Ouest.

Le SESAME 2 s'inscrit dans le cadre de la célébration de l'« *Année Internationale de l'Agriculture Familiale* » décidée pour 2014 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Cette célébration entend rendre hommage à cette forme d'agriculture qui assure 70% de la production mondiale et représente 1,3 milliard d'actifs, soit 40% du total mondial ; tout en focalisant l'attention du monde entier sur sa contribution à l'éradication de la faim, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, à la bonne gestion des ressources naturelles dont l'eau, et au développement durable des territoires ruraux. L'agriculture n'est pas en effet qu'un enjeu de production et l'agriculture familiale, sous réserve d'un environnement favorable, s'avère un secteur très dynamique et hautement pourvoyeur d'emplois et de revenus. Elle peut donc jouer un rôle décisif pour le développement et l'équilibre des territoires et comme moteur du changement structurel.

Ce regain d'intérêt international pour l'agriculture familiale survient dans une période marquée par une prise de conscience de l'ampleur des défis à relever en termes d'environnement, de gestion des ressources naturelles, de sécurité alimentaire et d'emplois, ainsi que de la nécessité de traiter les problèmes de développement et d'environnement « à la racine ». Il témoigne par conséquent d'un « retour » vers la question agricole et rurale comme un fondement central du « développement durable », et de l'importance stratégique de l'agro-écologie / agriculture à triple performance comme concept clef du nécessaire changement des pratiques et des politiques (changement de paradigme).

La pertinence de l'agriculture familiale s'explique par son recours intense à une main-d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes, et par sa capacité organisationnelle (coopératives, associations d'irrigants ou d'éleveurs, adoption des innovations technologiques), ainsi que par l'absence d'économies d'échelle dans la plupart des agricultures et par la volatilité de capitaux qui peuvent fuir les formes d'exploitation non familiales lorsque d'autres opportunités plus rentables se présentent. L'insuffisance en terre, qui est une contrainte, peut la conduire à s'engager dans des systèmes de production plus intensifs. Les agricultures familiales sont donc susceptibles

d'apporter plusieurs avantages majeurs par rapport à l'agriculture de firme, dont leur capacité à créer plus d'emplois, à réduire la pauvreté, à assurer une gestion efficiente, équitable et durable des ressources naturelles, à améliorer la sécurité alimentaire, à dynamiser l'économie rurale et donc à assurer une plus grande efficience économique.

Malgré ses atouts, l'agriculture familiale mondiale souffre encore trop souvent d'handicaps liés à la localisation et à l'insuffisances d'organisations et d'appuis, au déficit de leaders paysans et de capital social qui l'empêchent de se professionnaliser et de se structurer pour s'engager dans les trajectoires d'accumulation permettant le développement agricole, industriel et rural. Elle fait face également à des défis liés à la libéralisation des marchés, à la « révolution des supermarchés », à la compétitivité et la concurrence, notamment en termes de qualité et de sécurité alimentaire, tout en subissant les contraintes liées au changement climatique, ainsi qu'à des problèmes budgétaires et de gouvernance, et ce sans disposer des capacités (recherche agronomique, accès facilité aux capitaux et aux marchés, pouvoir d'influence sur les politiques) dont sont dotées les grandes firmes.

Dans plusieurs pays, une part importante de l'agriculture familiale n'a donc pu encore bénéficier de la première révolution verte et demeure sous des formes traditionnelles ou semi-modernes laissant une large place à l'auto approvisionnement. L'absence de perspectives pour les jeunes et le mal-développement agricole et rural, que la désertification, la croissance démographique et les sécheresses viennent souvent amplifier, peuvent alors conduire à des instabilités sociales et à des migrations.

De ce fait, la transition économique et agricole en cours dans les pays en développement, qui offre de nouvelles opportunités liées à l'ouverture des marchés, pose aussi de lourdes menaces sur l'avenir de l'agriculture familiale. Ainsi, les petites exploitations sont-elles déjà, dans plusieurs pays, aux prises avec la baisse des prix de leurs cultures traditionnelles du fait de la concurrence accrue du commerce international. De plus, les tendances récentes de la libéralisation des marchés, de l'approvisionnement en intrants, de l'accès aux innovations et à l'information semblent avoir défavorisé la petite exploitation familiale qui manifeste toujours des difficultés d'accès à l'innovation et aux services financiers et d'assurance pour maintenir ou accroître sa production et amortir les pertes liées aux aléas climatiques.

C'est dire la nécessité impérieuse pour l'agriculture familiale de pouvoir s'adapter à un environnement économique changeant et qui requiert plusieurs ajustements, notamment : i) le passage à des formes d'organisation efficaces, ii) l'accès à l'information, aux financements, au foncier, à l'eau et aux intrants, et iii) l'intensification ou la diversification et la production de denrées à plus haute valeur ajoutée (fruits, légumes, élevage raisonné, produits de terroirs et organiques). La professionnalisation, la structuration et la mise en dynamique de la petite agriculture apparaissent par suite comme la condition première pour générer des emplois et des revenus agricoles et non-agricoles, et réussir un développement inclusif et durable à même de nourrir les villes tout en préservant les grands équilibres. La réussite rurale suppose cependant d'autres évolutions comme la bonne structuration des bourgs ruraux (organisation de

l'urbanisation intermédiaire) et de la logistique, la bonne articulation du développement des filières et des territoires et la promotion du tourisme rural et de « paniers de biens et services territorialisés » (agriculture, alimentation, tourisme, artisanat, environnement).

La situation et les évolutions constatées diffèrent entre les grandes régions du monde et selon les pays. Si, en Europe occidentale, la mécanisation et l'agrandissement continu des exploitations ont conduit à une forte réduction du nombre d'actifs agricoles (moins de 5% du total) avec souvent un passage à des formes d'agriculture de type « post familial » (« patronal »), la plupart des pays du monde, en forte croissance démographique, n'enregistrent aucune baisse des effectifs agricoles. La part d'agriculteurs dans le total d'actifs demeure de ce fait encore très élevée, pouvant dépasser 20% dans plusieurs pays du sud et de l'est méditerranéen et plus de 70% en Afrique de l'Ouest. L'Afrique sub-saharienne se distingue d'ailleurs du reste du monde par la très forte croissance constatée et encore annoncée de sa population agricole et rurale.

Le monde méditerranéen, qui compte au total environ 17 millions d'exploitations agricoles, dont 70% sur la rive Sud, se caractérise lui surtout par la forte « dualité agricole » observée en son Sud. Cette forte dualité voit se confronter : i) de très grandes propriétés à forte intensité capitalistique et parées à la libéralisation des échanges et, ii) une multitude de petites exploitations tournées vers le marché local ou souvent vers la subsistance avec de faibles capacités.

Alors que l'évolution des sociétés, la mondialisation des échanges, la volatilité des prix et la montée des problèmes climatiques, environnementaux, d'emplois et d'insécurité alimentaire obligent l'agriculture, dans sa pluralité et ses synergies possibles, à adapter ses performances ; la question de la mise en dynamique entrepreneuriale et territoriale de l'agriculture familiale (par organisation et agrégation) apparaît d'une importance cruciale pour l'avenir des mondes méditerranéen et africain. Elle vient naturellement interroger l'évolution possible du rôle respectif de l'Etat et de la société ; ainsi que celle de politiques publiques qui, dans ces dernières décennies, n'avaient souvent donné priorité qu'aux urbains, aux grands aménagements hydro-agricoles et aux grands investisseurs.

Des évolutions profondes sont heureusement engagées dans plusieurs pays du Sud. C'est le cas notamment du Maroc, qui, dans le cadre du *Plan Maroc Vert 2008-2020*, a mis en place un dispositif d'action spécifique pour la petite agriculture (le *Pilier 2*) et innove pour promouvoir à la fois l'organisation, y compris par l'« agrégation » (contractualisation avec des acteurs à forte capacité), les produits de terroirs et de nouvelles formes de crédit agricole adaptés à l'agriculture familiale. Le Maroc s'attache aussi à promouvoir une planification inclusive en appuyant un développement intégré et durable de territoires ruraux difficiles comme les zones oasiennes et de l'arganeraie, en associant les différents départements ministériels, collectivités et acteurs concernés. Le pays est encouragé dans ce changement par l'émergence de nouvelles coopératives, associations et groupements d'intérêt économique souvent très dynamiques, y compris des coopératives féminines. On peut par ailleurs noter, pour le cas de l'Afrique de

l'Ouest, la structuration d'organisations représentatives de l'agriculture familiale à des échelles nationales et régionale.

II. Objectif

Dans ce contexte, le SESAME 2 entend :

- Montrer que l'agriculture familiale représente un enjeu crucial et est porteuse de solutions d'avenir pour la Méditerranée et l'Afrique de l'ouest,
- Interroger le contenu possible du nécessaire « changement de paradigme ». Quelles nouvelles visions, politiques et leviers d'actions peuvent être proposés pour le nécessaire engagement de l'agriculture familiale dans de nouvelles dynamiques (filières et territoires) afin de mieux gérer et valoriser les ressources rurales, d'améliorer les revenus et les conditions de vie des ruraux et de nourrir les villes ?

Le SESAME 2 s'attachera à apporter des réponses à ces questionnements en s'appuyant sur des témoignages et des regards croisés (Méditerranée du Nord et du Sud, Afrique de l'Ouest) et en les articulant autour de 3 thématiques principales :

1. ENJEUX ET ROLES DE L'AGRICULTURE FAMILIALE DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET REGIONAL ET POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ?

- Quelle est la place et la situation de l'agriculture familiale dans l'économie des pays du pourtour méditerranéen et en Afrique de l'Ouest ? Quelles spécificités et évolutions ? Quelle place occupent les jeunes et les femmes ?
- Pourquoi s'occuper de la « petite agriculture » ? Pourquoi un changement de paradigme est-il nécessaire ? ; Pour quel nouveau modèle de développement ? Quels sont les enjeux ? Quels sont les risques d'un scénario de laisser-faire ? Quels bénéfices économiques, sociaux et environnementaux peut-on attendre de l'organisation de l'agriculture familiale ? Comment son développement peut-il contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté ? Comment peut-elle aider à générer la croissance et l'emploi non-agricole dans l'économie rurale et à nourrir les villes ? Quelle vision pour l'avenir ?

2. EXEMPLES DE SOLUTIONS ET LEVIERS D'ACTION A DEVELOPPER

2.1 L'organisation de l'agriculture familiale pour l'accès au marché

- Exemples d'organisations (coopératives, GIE, agrégations…) pour regrouper, stocker, transformer et valoriser les produits de l'agriculture familiale, réduire les pertes au champ, accéder aux marchés et créer des emplois et des richesses en zones rurales. Comment les faire émerger ? Quels besoins et quels leviers d'action ? Quelle place pour les coopératives féminines ?
- Questions transversales : Expériences réussies en matière de développement territorial durable : Quels enseignements ? Comment faire émerger des leaders agricoles locaux et des organisations professionnelles efficaces ? Quels enseignements de l'expérience européenne, méditerranéenne et africaine (syndicalisme, coopération, démocratie professionnelle, leadership local) ?

Quels leviers d'action et progrès nécessaires pour des groupes plus efficaces en Méditerranée et en Afrique de l'Ouest ? Quels types d'organisations pour promouvoir une agriculture familiale à triple performance (environnementale, économique et sociale) ?

2.2 L'accès de l'agriculture familiale (exploitations, jeunes agriculteurs, organisations professionnelles) au financement et au conseil

Exemples d'innovation pour améliorer l'accès de l'agriculture familiale (exploitations et groupements) au financement / crédit et au conseil. Quels sont les besoins ? Comment aider l'émergence et la réalisation de « plans de progrès » (modernisation des exploitations familiales et installation des jeunes projets de coopératives…) ? Quels types de crédit agricole mettre en œuvre ? Comment dépasser la contrainte du foncier (absence de garantie hypothécaire) en Afrique et dans le Sud méditerranéen pour permettre un accès généralisé de l'agriculture familiale à un crédit adapté ? Quelles relations entre Etat et agriculteurs et groupes d'agriculteurs pour monter et mettre en œuvre des projets et renforcer l'autonomisation / responsabilisation ? Quelles évolutions seraient nécessaires ? Quels leviers et quelles innovations (institutions et process) pour un conseil et un financement efficaces?

3. QUELLES EVOLUTIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET QUELLE COOPERATION TRANS-MEDITERRANEENNE ET TRANS-SAHARIENNE POUR L'ESSOR DE L'AGRICULTURE FAMILIALE ?

- Exemples de politiques nationales pour l'agriculture familiale. Quelles politiques publiques et quels soutiens pour maintenir, professionnaliser et structurer l'agriculture familiale ? Comment renforcer son rôle dans le développement local et régional et en augmenter la résilience, l'efficience et la durabilité? Quel « policy mix » (agriculture, environnement, commerce, développement rural et urbain, alimentation…) pour l'agriculture familiale et réussir un développement inclusif et durable ?
- Quelle évolution de la coopération Nord/Sud et Sud/Sud ? Quels réseaux pour la connaissance et la formation ? Quels réseaux et partenariats entre acteurs économiques / GIE ? Quelles innovations en termes de politiques de coopération ? Peut-on faire émerger quelque chose qui mobilise les politiques et fasse réussir pleinement l'AIAF (Année Internationale de l'Agriculture Familiale) ?

Annexe 2

PROGRAMME

JOURNEE DU 25 AVRIL 2014	
MATINEE	
9h00-9h30	**ACCUEIL**
9h30-10h00	**OUVERTURE : Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime**
	ALLOCUTION D'INTRODUCTION Mohamed Aït Kadi, Président du Conseil Général du Développement Agricole, Maroc
10h00-11h00	**CONFERENCES INAUGURALES**
	– **L'agriculture familiale dans le monde, en Méditerranée et en Afrique de l'Ouest : situation, rôles et enjeux** *Michel Eddi, Président du Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD, France)* – **Réussir le développement de l'agriculture familiale** *Shenggen Fan Directeur Général de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI, Washington)*
11h00-11h30	**PAUSE-CAFÉ**
11h30-12h30	**PANEL 1** : **POURQUOI S'OCCUPER DE L'AGRICULTURE FAMILIALE ? LES POINTS DE VUE DE :**
	– Mahmoud Solh, Directeur Général de l'ICARDA – Mohamed Ould Salek, Ambassadeur de la FAO pour l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale, Mauritanie – Henri Rouillé d'Orfeuil, membre de l'Académie d'agriculture, responsable interministériel pour l'AIAF en France – Brahim El Hafidi, Président du Conseil Régional de Souss Massa Draa et Directeur Général de l'ANDZOA, Maroc – François Thabuis, Président des Jeunes Agriculteurs, France **Modérateur : Pr Mohamed Badraoui, DG, INRA Maroc**
12h30-13h00	**DEBAT**
13h00-14h30	**DEJEUNER**
14h30-15h00	**Film AFD sur la petite agriculture au Maroc**
15h00-16h00	**PANEL 2 : COMMENT S'ORGANISER, ACCEDER AUX MARCHES ET PRODUIRE DES RICHESSES EN MILIEU RURAL ? QUELLES CONDITIONS DU SUCCES ?**
	– Marco Ferroni, Président de la Fondation Syngenta – Alexandro Terriza Torres, Directeur, BIORUM SOLUTIONS, Espagne – Abdellatif Bennani, Président de l'Association Marocaine des Producteurs des Fruits Rouges – Karim Daoud, Président OP éleveurs, Tunisie – Foulématou Camara, Présidente de la Fédération des Organisations Paysannes de Basse-Guinée **Modérateur :** Dominique Chardon, Président de Terroirs et Cultures International, France
16h00-16h30	**DEBAT**
16h30-17h00	**PAUSE-CAFÉ**
17h00-18h00	**PANEL 3 : DES PAYSANS INVESTISSEURS : QUEL ACCES AU CONSEIL ET AUX FINANCEMENTS ?**
	– Mostafa Chahhar, Directeur du Pôle vert du CAM – Alfang Daffé ,Président Directeur Général de la CNCAS (Sénégal) – Jean-Luc François, Chef de la division agriculture, développement rural et biodiversité, AFD, France – Amadou Thiaw, Président des centres de gestion et d'économie rurale de la Vallée du fleuve Sénégal et Loïc Le Menne Directeur Général- adjoint du centre d'économie rurale, France – Pr Marcel Mazoyer, France et Falary Boly, Secrétaire général du syndicat des exploitants agricoles de l'Office du Niger (Mali) **Modérateur : Mohamed Milourhmane (FIDA)**
18h00-18h30	**DEBAT**

JOURNEE DU 26 AVRIL 2014	
MATINEE	
9h30-10h00	**Accueil**
10h00-11h00	**PANEL 4 : QUELLE VISION POUR L'AVENIR ? QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES ? QUELLES COOPERATIONS TRANSMEDITERRANEENNES ET TRANSSAHARIENNES ?**
	– Jean-Yves Grosclaude, Directeur de la stratégie AFD- France – Pierre Fabre, Directeur environnement et sociétés, CIRAD, France – Grigori Lazarev, Géographe – Ait Kadi Mohamed , Président du CGDA **Modérateur : Pascal Bergeret, Directeur de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM)**
11h00-11h30	**DEBAT**
11h30-12h00	**PAUSE CAFE**
12h00-12h30	**ALLOCUTIONS DE CLOTURE**
	– M. Bertrand Hervieu, Vice-président du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux, France – Mohamed Aït Kadi, Président du Conseil Général du Développement Agricole, Maroc
12h30-13h45	**DEJEUNER DE CLOTURE**
APRES MIDI	
	VISITE DU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE DE MEKNES

Annexe 3

LISTE DES PARTICIPANTS

ESPAGNE :

1.	Alejandro Terriza Torres	Directeur, BIORUM Solutions

FRANCE

2.	Charles Fries	Ambassadeur de France
3.	Ludovic Pouille	Ministre-conseiller – Ambassade de France
4.	Bertrand Hervieu	Vice-Président du CGAAER-France
5.	Michel Eddi	PDG du CIRAD -France
6.	Henri Rouillé d'Orfeuil	Membre de l'Académie d'Agriculture- France
7.	Bernard Roux	Membre de l'Académie d'Agriculture- France
8.	Jean-Luc François	Responsable agriculture, AFD - France
9.	Pascal Bergeret	Directeur de l'IAMM - France
10.	Pierre Fabre	Directeur au CIRAD - France
11.	Jean-Yves Grosclaude	Directeur stratégie AFD- France
12.	Joël Daligault	Directeur AFD Rabat
13.	Sophie Villers	Présidente section internationale CGAAER-France
14.	Guillaume Benoit	Ingénieur Général CGAAER-France
15.	Michel Helfter	Conseiller Agricole – Ambassade de France
16.	Loic Le Menne	Directeur Général- adjoint du centre d'économie rural -France
17.	Dominique Chardon	Président de Terroirs et Cultures International- France
18.	François Thabuis	Président des Jeunes Agriculteurs- France
19.	Jean Yves Olivier	Vice-Pdt d'Echanges Med - France
20.	Henri-Luc Thibault	Délégation interministérielle à la Méditerranée - France
21.	Marie Helene Le Henaff	MAAF–DGPAAT Sous directrice des échanges internationaux- France
22.	Héloise Valette	Partenariat français pour l'eau (PFE)-France
23.	Dominique Legros	Plan Bleu –France
24.	Alexandre Bouchot	Chargé de mission monde arabe du service international du MAAF
25.	Marcel Mazoyer	Professeur –France
26.	Grigori Lazarev	Membre du Panel scientifique CGDA
27.	Naomi Noel	Département agriculture AFD -Paris
28.	Emanuel Baudran	AFD Rabat
29.	Marcel Kuper	Chercheur au CIRAD
30.	Philippe Baudry	Chef des services économiques régionaux- – Ambassade de France
31.	Jean-Christophe Debar	Directeur FARM

GUINEE :

32.	Sidiki KEITA	Dir. Nat. de la Pisciculture au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture de Guinée
33.	Camara Foulématou	Guinée
34.	Diallo Alpha Oumar	Guinée
35.	Camara Baba Galle	Guinée

MALI :

36.	Ilias Dogoloum Goro	PDG Office du Niger- Mali
37.	Faliry Boly	SG du Syndicat des Exploitants agricoles de l'office du Niger – Mali

MAROC :

38.	Mohamed Sadiki	Secrétaire Général, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Marime
39.	Mohamed Ait Kadi	Président du Conseil Général du Développement Agricole
40.	Tariq Sijilmassi	Président du directoire du Crédit Agricole du Maroc
41.	Moha Marghi	Conseiller de M. Le Ministre
42.	Bachir Saoud	Conseiller de M. Le Ministre
43.	Amine El Guerrouj	Directeur Général de l'ADA
44.	Brahim Hafidi	Président de la Région Souss-Massa-Draa et Directeur Général de l'ANDZOA
45.	Jamaleddine Jamali	Secrétaire Général, Crédit Agricole du Maroc
46.	Ahmed Ouayach	Président de la COMADER
47.	Habib Bentaleb	Président de l'association des chambres régionales d'agriculture
48.	Abdellatif Bennani	Président de l'Association Marocaine des Producteurs des Fruits Rouges
49.	Albert Sasson	Membre de l'académie Hassan II de Sciences et Techniques
50.	Mohamed Besri	Membre de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques
51.	Mohamed Berriane	Professeur de Géographie, Université Mohammed V - Agdal
52.	Mohamed Badraoui	Directeur de l'INRA
53.	Mohamed Laamrani	Inspecteur Général
54.	Soufiane Larguet	Directeur DSS
55.	Fatiha Berrima	Directrice ONCA
56.	Abderrahim Zhari	Directeur DAAJ
57.	Ahmed Bentouhami	Directeur Général de l'ONSSA
58.	Adil El Oufir	Directeur des Ressources Humaines
59.	Jawad Bahaji	Directeur DEFR
60.	Majid El Yacoubi	Directeur DF
61.	Chaouqi Nabil	Directeur DDFP
62.	Majid Lahlou	Directeur DSI
63.	Ahmed El Bouari	Directeur DIAEA
64.	Jabrane Reklaoui	(Directeur DDRZM)
65.	Aziz Abdelali	DG de l'ONICL
66.	Karim Gharit	Directeur Général de la SONACOS
67.	Abdellah Janati	Directeur Général de l'EACCE
68.	Said Ouattar	Directeur, IAV Hassan II
69.	Taoufiq Benzyane	Directeur ENA, Meknes
70.	Abdessadek Sasbou	Directeur de l'ENFI
71.	Khalid Bouchamma	Conseiller, CGDA
72.	Hassan Kordass	Chargé de mission CGDA
73.	Mostafa Kharoufi	Chargé de mission, CGDA
74.	Aziz Mekouar	Ex-Ambassadeur du Maroc à USA
75.	Lahcen Ouali	DRA de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer
76.	Hassan Agdim	DRA d'Oued Eddahab-Lagouira
77.	Abdelmalek El Fayq	DRA de Laayoune-Boujdour
78.	Mohamed Darfaoui	DRA de Guelmim- Essmara
79.	Hassan Bellouch	DRA du Souss-Massa-Draa
80.	Mohamed Alami Ouaddane	DRA de Tanger-Tétouan
81.	Said Laite	DRA de Taza-Al Hoceima-Taounate
82.	Mohamed Sebgui	DRA de Fès- Boulemane
83.	Kamal Hidane	DRA de Meknès-Tafilalt
84.	Kamal Bennouna	DRA de Tadla-Azilal
85.	Mohamed El Hadi	DRA du Grand Casablanca
86.	Aziz Bellouti	DRA de l'Oriental
87.	Mohamed Harras	DRA de Marrakech-Tensift-El Haouz
88.	Mohamed Belhadri	DRA de Chaouia-Ouardigha
89.	El Mehdi Arrifi	DRA du Gharb-Cherarda-Beni Hssen
90.	Abderrahmane Naili	DRA du Doukkala-Abda
91.	Lahcen Kenny	Directeur Agrotech SMD

92.	Mouha Farahi	Directeur CRP2
93.	Mohamed Milourhmane	Représentant du FIDA-Maroc
94.	Akka Ait Mekki	Prof à l'ENA, Meknès
95.	Boulif Mohamed	Prof à l'ENA Meknès
96.	El Amrani Mohamed	Prof à l'ENA Meknès
97.	Mounsif Mohammed	Prof à l'ENA Meknès
98.	Allali Khalil	Prof à l'ENA Meknès
99.	Nicolas Faysse	Prof à l'ENA Meknès
100.	Abdeslam Dahmane	Prof à l'IAV Hassan II
101.	Rachid Doukkali	Prof à l'IAV Hassan II
102.	Benabdellah Abdelmajid	Prof à l'IAV Hassan II
103.	Hammani Ali	Prof à l'IAV Hassan II
104.	Hamimaz Rachid	Prof à l'IAV Hassan II
105.	Rahmani Mohammed	Prof à l'IAV Hassan II
106.	Bouaziz Ahmed	Prof à l'IAV Hassan II
107.	Larbi Firdawcy	Prof à l'IAV Hassan II
108.	Fouad Guessous	Prof à l'IAV Hassan II
109.	Mohamed Boujnah	Chercheur à l'INRA
110.	Oukabli Ahmed	Chercheur à l'INRA
111.	Mamouni Ali	Chercheur à l'INRA
112.	Mohamed Moussaoui	Consultant
113.	Omar Aloui	Agroconcept
114.	Mohammed Mrioued	Président de l'Union des Fédérations des AUAs du Moyen Sébou

MAURITANIE :

115.	Mohammed Ould Salek	Ambassadeur de la FAO pour l'AIAF- Mauritanie

NIGER :

116.	Ibrahim Assane Mayaki	Secrétaire exécutif de l'agence du NEPAD

SENEGAL :

117.	Alfang Daffé	PDG de la CNCAS -Sénégal
118.	Assane Kane	Directeur des CGER Vallée - Sénégal
119.	Seyni N'Dao	DGA de la SAED - Sénégal
120.	Amadou Thiaw de Fanaye	Président CGER vallée – Sénégal

SUISSE :

121.	Marco Ferroni	DG de la Fondation SYNGENTA

TUNISIE :

122.	Jaafar Kateche	PDG de la Banque Nationale Agricole
123.	Lotfi Frad	DG du Financement, des Investissements et des Organismes professionnels, Tunisie
124.	Rabeh Bouasker	DG de l'Agence Pour l'Investissement Agricole (APIA
125.	Mohamed Elloumi	INRAT
126.	Karim Daoud	Président OP éleveurs

ORGANISATIONS INTERNATIONALES :

127.	Carlos Perez del Castillo	Président du CGIAR
128.	Shenggen Fan	DG de l'IFPRI- Chine
129.	Mahmoud Solh	DG de l'ICARDA- Liban
130.	Michael Hage	Représentant de la FAO au Maroc
131.	Mariam Sow Soumare	Représentante du NEPAD